

Comité de bassin Séance plénière

23 mars 2017

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1.	Diffusion	2
2.	Procès-verbal	3
2	Liste de précence	20

Comité de bassin

Séance plénière

23 mars 2016

Diffusion

-	Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidarité (Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)	(3 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne	(1 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les participants de droit	(1 ex.)
Po	<u>ur information</u>	
-	Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau	(1 ex.)
-	Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux	(1 ex.)
-	Autres agences de l'eau	(1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Jeudi 23 mars 2017

(à 10 h au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

10 h à 12 h

<u>DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN</u>

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 novembre 2016
- 2. Élections
 - à la mission d'appui pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (président de syndicat de communes exerçant une compétence GEMAPI)

PLANIFICATION

- 3. Plan d'adaptation au changement climatique
 - Projet de plan à soumettre à la consultation
- 4. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
 - Projet de Sage Baie de Lannion (Côtes d'Armor)
 - Projet de Sage Lignon du Velay (Haute-Loire)

INFORMATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

- 5. Comptes rendu des commissions
 - Commission Inondations-plan Loire du 21 février 2017
 - Commission Planification des 16 et 17 février 2017
 - Commission Communication et action internationale du 12 janvier 2017

12 h à 13 h Table ronde sur le changement climatique

La table ronde sera animée par Monsieur Joël Pélicot, président du comité de bassin

Interventions:

- Place de l'agriculture pour l'adaptation au changement climatique : intervention conjointe des chambres d'agriculture et des groupes de recherche en agriculture biologique, du bassin Loire Bretagne
- Enjeux sanitaires du changement climatique pour la ressource en eau : intervention de M. Christophe Corbel (Agence régionale de santé Centre-Val de Loire)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mes chers amis, bonjour. Je salue la présence à mes côtés de :

- M. Gutton, le directeur général de l'agence de l'eau ;
- M. Chassande, le Dreal (directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de bassin ;
- M. Fleutiaux, le secrétaire général aux affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, représentant le préfet coordonnateur de bassin.

Nous accueillons deux nouveaux membres :

- M. Bernard Puyenchet, en remplacement de M. Lemare pour le conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- M. Bertrand Delache, directeur adjoint de la zone grand ouest chez Véolia Eau France, en remplacement de M. Bret pour les distributeurs d'eau.

L'Agence française pour la biodiversité a été mise en place le 1^{er} janvier 2017. Elle intègre notamment l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) ainsi que l'Agence des aires marines protégées.

La politique de la biodiversité est largement régionale. Les Régions, qui sont chefs de file, peuvent proposer la création d'agences régionales de biodiversité. Les situations de création sont très hétérogènes sur le bassin Loire-Bretagne. Il s'agit avant tout de rechercher une complémentarité entre tous les acteurs de la biodiversité, de capitaliser sur l'existant, puis de compléter les lacunes des organisations régionales existantes. Les agences de l'eau pourront intervenir selon les règles de leur actuel programme d'intervention.

Mme SAILLANT:

L'Agence française pour la biodiversité a été créée au 1^{er} janvier. Elle rassemble les établissements préexistants (l'Onema, l'ATEN, les parcs nationaux de France et l'Agence des aires marines protégées). Cela représente au total 1.300 agents sur le territoire français. L'Agence française pour la biodiversité est dotée d'un budget de 220 M€. L'idée est de mettre en marche cette agence en récupérant tout l'existant de l'activité des établissements préexistants, puis en essayant de faire toujours plus et mieux, notamment par la mise en réseau et la mise en synergie des acteurs intégrés, puis des acteurs qui seront reliés à cette agence. Dans l'attente d'un contrat d'objectif, une feuille de route permet déjà de donner des premières pistes d'action à cet établissement.

L'Agence française pour la biodiversité disposera de directions régionales ainsi que de services départementaux qui sont essentiellement issus des ex-services de l'Onema.

Puis, la loi a créé un autre outil s'agissant des agences régionales pour la biodiversité, qui peuvent être créées à l'initiative de conseils régionaux qui sont chefs de file en matière de biodiversité. Ces agences régionales peuvent soit prendre la forme de structures très légères pour mettre en réseau les différents acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale, soit prendre des formes juridiques avec des GIP (groupements d'intérêt public) et des EPCE (établissements publics de coopération environnementale).

Il faut bien distinguer les délégations régionales et territoriales de l'AFB – qui sont notamment chargées des missions régaliennes de police, de connaissances et autres – des agences régionales pour la biodiversité qui seront la mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale.

Les agences de l'eau contribuaient précédemment au financement de l'Onema à hauteur de 145 M€. Elles continueront à faire de même pour l'Agence française pour la biodiversité. Ainsi, il n'y a pas de hausse de ce financement.

Le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a été créé. Il a été voulu très resserré avec 43 membres. Le monde de l'eau est représenté par les deux présidents de comité de bassin de Corse et de Guyane. Un comité d'orientation dédié à l'eau sera adossé à ce conseil d'administration en intégrant l'ensemble des bassins.

M. le président :

A la suite de la réorganisation territoriale de fin 2015, le comité de bassin Loire-Bretagne est passé de 10 à 8 régions administratives. Par conséquent, une modification de composition interviendra dans le collège de l'Etat. Nous restons toujours sur le même nombre de représentants, à savoir 38. Par contre, le collège de l'Etat intègrera très prochainement l'Office national des forêts, la Caisse des dépôts et consignations, le grand port maritime de La Rochelle, le parc naturel marin de la mer d'Iroise et celui de l'estuaire de Gironde et de la mer des Pertuis (qui couvre la Vendée et le Marais poitevin).

Le comité national de l'eau travaille également à une mise à jour du collège des collectivités territoriales pour tenir compte des suites de la loi pour la reconquête de la biodiversité.

La Journée mondiale de l'eau s'est tenue le 22 mars 2017. Chaque année, l'agence organise un concours d'affiche avec pour thème *II y a de la vie dans l'eau*. 491 dessins nous sont parvenus de classes qui vont de la maternelle jusqu'à la terminale, y compris de représentants d'IME (instituts médico-éducatifs) qui s'occupent d'enfants ou d'adolescents handicapés. D'ailleurs, il a été prévu avec M. Taufflieb, le président du jury, de prévoir un prix particulier pour valoriser ce public. L'affiche officielle du concours a été composée à partir des trois dessins lauréats.

Concernant les Trophées de l'eau, l'agence de l'eau a reçu 44 candidatures. Les actions se répartissent en quatre catégories :

- la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
- la préservation des ressources et la réduction des pollutions ;
- la gestion durable de l'eau;
- la coopération internationale.

Le jury s'est réuni le 16 mars. Dix dossiers ont été retenus dans un premier temps. Puis, il a été décidé de remettre un trophée spécial pour illustrer l'activité 2017 du monde de l'eau. Le palmarès sera dévoilé lors de la remise des Trophées de l'eau qui aura lieu le 20 juin après-midi au centre de conférence d'Orléans. Je vous invite d'ores et déjà à venir nombreux à cette cérémonie qui démontre la grande implication des collectivités, des entreprises, des associations et de tous les acteurs sur ce sujet de l'eau.

Nous allons étudier nos dossiers ce matin. Puis, nous aurons un débat sur le changement climatique avec deux intervenants extérieurs sur les thèmes de l'agriculture, de la biodiversité et des effets sur la santé. Ensuite, probablement en juillet ou en septembre, j'inviterai également des économistes pour réfléchir aux conséquences économiques de ces éléments, de même que des universitaires pour aborder le domaine de l'urbanisme par rapport à cette évolution du changement climatique.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 NOVEMBRE 2016

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

M. Doron rectifie, à la page 6, que les classements successifs des cours d'eau ne datent pas de 1965 comme indiqué mais de 1865.

M. DE LESPINAY:

Je signale une autre coquille à la page 13 dans mon intervention, vers la fin du premier paragraphe sur l'avant-dernière ligne : « Le Cher est classé pour les grands migrateurs (la lauze, la lamproie...) ». Des lauzes, j'en ai sur ma toiture à Argentat. Certes, cela ressemble à des écailles de poisson mais en l'occurrence, je pense qu'il s'agit de l'alose.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes de modification ou d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 novembre 2016.

Adoptée à la majorité (126 voix pour, 3 votes blancs).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-01 du 23 mars 2017.

ÉLECTIONS

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

A la mission d'appui technique « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », il s'agit de remplacer M. Riotte au poste de président de syndicat de communes ayant une compétence Gemapi. Y a-t-il un ou des candidats pour ce poste ?

Faute de candidat, nous remettons cette désignation à une date ultérieure.

PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

Le comité de bassin a pris la décision d'élaborer un plan d'adaptation au changement climatique lors de sa réunion de novembre 2015. Mandat a été donné à la commission Planification d'élaborer le plan avec les autres commissions thématiques du comité. La commission s'est réunie le 16 février 2017. La méthode employée par la commission Planification s'est inspirée de celle qui a été mise au point par nos homologues du bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

[Projection du film Ça chauffe, partageons l'eau, réalisé par France Nature Environnement Centre-Val de Loire]

M. le président :

Cet exposé assez succinct mais précis pose un certain nombre de questions et permet d'apporter des propositions. M. Burlot va nous donner la position de la commission Planification sur le sujet avant de passer à la discussion et au vote à la fois sur le projet et sur la mise en consultation.

M. BURLOT:

Je souligne une nouvelle fois la qualité du travail réalisé par la commission Planification. Le 29 novembre dernier, lors de la réunion de préparation de l'assemblée de bassin, le bureau avait décidé de reporter ce dossier compte tenu des incompréhensions qui étaient apparues concernant le texte. Aussi, nous avons proposé aux membres de notre groupe de travail de persévérer dans leur analyse. Nous nous sommes réunis spécifiquement sur le sujet le 16 février dernier. Encore une fois, nous avons réussi à dégager un texte voté par l'ensemble des membres de la commission.

Je veux également dire notre satisfaction de voir notre comité de bassin exprimer ses réflexions parce qu'il est important que nous puissions avoir une vision globale de ces questions d'adaptation au changement climatique sur notre bassin Loire-Bretagne. Cette cohérence hydrographique était nécessaire. Ainsi, nous avons souhaité engager pleinement une phase de consultation en direction de tous les territoires.

Par ailleurs, ce travail s'inscrit dans un calendrier de notre comité de bassin. Le président a beaucoup insisté pour que nous puissions renforcer nos connaissances sur le sujet. C'est l'objet du débat que nous aurons tout à l'heure. Il est également nécessaire que nous puissions, dans nos intercommunalités, dans nos Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) et dans nos régions, aborder les conséquences du réchauffement climatique pour nos économies, pour nos territoires, en appui de la réflexion du comité de bassin.

Ce travail traduit bien une volonté de poursuivre ce travail de recherche. Il permet aussi, au moment où nous écrirons un nouveau Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) d'avoir des éléments suffisamment forts pour pouvoir renégocier, effectuer le bilan du précédent Sdage et faire des propositions.

« Notre commission réunie le 16 février après-midi a examiné le projet de plan qui vous est soumis aujourd'hui en vue d'une consultation, puis la consultation elle-même, tout cela pour aboutir à la délibération que vous aurez à examiner.

Le bureau du comité de bassin réuni le 29 novembre matin a demandé le report de la phase de consultation et la reprise du projet de plan par la commission Planification du 16 février 2017.

Pour mémoire, le comité de bassin a souhaité que le projet de plan soit articulé autour de cinq axes :

- qualité des eaux ;
- milieux aquatiques ;
- quantité ;
- inondations et submersion marine ;
- gouvernance.

Avec, pour chaque axe, les enjeux (pourquoi faut-il agir ?) et les leviers (que peut-on faire ?). Il est parti d'un constat qui s'est appuyé sur un état des connaissances et une analyse de la vulnérabilité des territoires.

Notre commission, réunie le 16 février, a donc étudié un nouveau projet modifiant la partie « leviers » (ou moyens d'action) et précisant certains aspects comme les modalités de mise à jour. Les leviers d'action (ce que l'on peut faire) ont été rassemblés pour être plus visibles dans l'objectif que les propositions faites soient complétées lors de la consultation. Notre but est bien d'encourager les acteurs à compléter le plan. La qualité et la lisibilité ont été jugées améliorées et le document a pris de la hauteur au vu des réactions de la commission.

Les membres de la commission ont proposé des amendements au fil du texte, toujours avec l'objectif d'en faire un document ouvert : ils apparaissent en grisé dans le projet de plan envoyé dans le dossier. A ce stade, j'attire votre attention sur :

- l'ajout d'un préambule qui définit le plan d'adaptation comme un outil destiné à aider les territoires à s'emparer du sujet en vue de l'intégrer dans toutes leurs politiques locales;
- la nécessaire anticipation de l'évolution des conditions économiques et la prise en compte de la résilience des territoires face aux changements qui s'annoncent: ceci passe par un développement économique fondé sur la prise en compte des ressources disponibles et des évolutions prévisibles. Les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) peuvent porter cette anticipation.

Les débats ont abordé les thèmes suivants :

Le littoral sera particulièrement concerné parce que le lien terre/mer va évoluer dans un contexte d'augmentation prévue de la population qui va accroître la pression sur les ressources en eau disponibles. En zone littorale, doit-on par exemple aller jusqu'à se poser la question de la capacité d'un territoire à accueillir des populations supplémentaires avant de recourir systématiquement à des solutions comme les interconnexions des réseaux d'eau potable ?

Nos échanges ont relevé l'importance de laisser la possibilité aux territoires d'adapter le plan à la situation locale, car le changement climatique touche notre bassin Loire-Bretagne de manière très différente et c'est vraiment localement que les solutions doivent être trouvées dans un échange entre acteurs.

Nous avons tous souligné que l'enjeu est bien de maintenir la résilience des systèmes et des écosystèmes pour maintenir une qualité de vie et un développement de la vie économique et des emplois.

L'appropriation locale est un enjeu fort : les commissions locales de l'eau sont en première ligne mais il faudra bien aller jusqu'aux gestionnaires, jusqu'aux EPCI pour disposer d'acteurs opérationnels qui déclinent les propositions de notre plan dans leurs schémas, leurs plans ou leurs actions. Ce sera le cas pour les régions avec les SRADDET ou pour les EPCI avec leur plan airénergie-climat.

Certains ont noté que nous devrons constater des disparitions d'espèces animales ou végétales qui ne pourront s'adapter et qu'il ne faudra pas se battre pour les maintenir artificiellement. D'autres ont noté que les données scientifiques résumant la vulnérabilité de notre territoire pouvaient apparaître catastrophiques et qu'il conviendrait de montrer aussi des aspects positifs : le changement s'évaluant à très longue échelle, on peut faire confiance au progrès et à la science pour adapter le système économique à la situation et en particulier l'agriculture. Il ne s'agit pas de jouer avec les peurs. Il nous faut travailler avec une première échéance à 2050 pour mobiliser les personnes vivant aujourd'hui, tout en gardant en perspective une échéance à 2100, époque pour laquelle ceux qui agiront ne sont pas encore nés.

La question de la ressource en eau reste centrale, comme celle de la stratégie à aborder face au risque de manquer d'eau, tout particulièrement en agriculture. Pour certains, l'eau est une assurance et une plus grande disponibilité hivernale peut permettre de stocker de l'eau pour diversifier et pour sécuriser les assolements. La nécessité d'assurer les débouchés économiques demande non de dépendre de l'eau mais de la garantir. Les conditions de stockage hivernal encadrées par le Sdage peuvent faire l'objet d'adaptations par les Sage, dans le cadre d'un projet de territoire et d'une étude HMUC. D'autres voient une fragilité grandissante dans la dépendance de l'agriculture à l'irrigation ; ils rappellent que l'eau est un bien commun qui ne peut se prendre et qu'il existe une hiérarchie des usages de l'eau. Il s'agit de mettre en avant les économies d'eau sans changement de modes de production et de rechercher des systèmes plus économes en eau, donc plus résilients et moins sensibles aux déficits accrus.

Enfin, concernant les inondations, plusieurs ont noté l'utilité publique de certaines infrastructures naturelles et de certains territoires qui permettent de gérer l'eau et sa qualité. Ils ont suggéré une question sur les nouvelles solidarités amont-aval à inventer et des mécanismes à trouver, par exemple pour intégrer les services rendus par ces espaces pour réduire l'importance des inondations.

Voilà, mes chers collègues, la teneur de nos échanges sur le contenu du plan.

Concernant maintenant la consultation sur le projet de plan, il est proposé qu'elle se déroule du 1^{er} mai au 31 octobre, ce qui laisse un mois pour finaliser la mise en place de la consultation. La commission a validé les modalités de consultation (calendrier, assemblées consultées, questionnaire), souhaitant recueillir les avis uniquement sous forme dématérialisée, à l'aide du site internet prenons-soin-de-leau.fr. Elle a aussi proposé d'associer plus étroitement les EPCI à la construction du plan : c'est une condition pour qu'ensuite, les enjeux et les actions qui auront été identifiés autour de l'eau soient repris dans des documents comme les PLU ou les SRADDET. Je vous propose que nous laissions le soin au secrétariat technique de bassin de trouver la solution la plus opérationnelle pour mobiliser ces EPCI.

La commission a validé à l'unanimité des présents ce projet de plan et les demandes de modification exprimées ainsi que la délibération que la commission a préparée afin de consulter les assemblées sur le projet de plan qui lui est annexé.

M. le président, la commission soumet au comité de bassin la délibération qui se situe en page 34 de votre dossier de séance. »

M. le président :

Effectivement, le travail a bien avancé. Maintenant, ce n'est pas parce que le projet sera mis en consultation entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2017 que nous n'allons pas continuer, à travers un certain nombre d'exposés de spécialistes, à éventuellement enrichir encore ce document. Nous sommes toujours sur la base d'un projet. Nous avions envisagé, dans un premier temps, de finaliser pour fin 2017. Finalement, nous reportons de six mois, c'est-à-dire vers la fin du premier semestre 2018. Ainsi, nous aurons un document particulièrement intéressant.

M. GOUSSET:

L'approvisionnement et la protection du milieu aquatique sont des éléments essentiels pour nos activités industrielles. Le recyclage et la mise sous rétention sont des procédés qui sont intégrés depuis longtemps dans nos entreprises, depuis au moins la loi de 1976, l'arrêté du 2 février 1998 et les démarches ISO 14001 en matière de développement durable. Depuis lors, des solutions technologiques innovantes ont été développées. Ce sont des enjeux véritablement stratégiques pour les entreprises.

Ce que nous souhaitons, c'est que les commentateurs de nos pratiques ne restent pas ancrés sur les constats d'il y a vingt ans. L'évolution des techniques, mais aussi des mentalités, doit avoir lieu. En tout cas, l'industrie pour ses gros établissements est soumise au PNAQ (plan national d'allocation de quotas de CO2) et à des quotas d'émission de gaz à effet de serre depuis plus de vingt ans. Elle est très sensibilisée à ces questions. L'industrie, depuis longtemps, a intégré dans ses réflexions stratégiques ces démarches de protection des milieux et d'adaptation au changement climatique.

M. le président :

Je confirme la notion et la nécessité d'une évolution des mentalités, des pratiques et de la connaissance dans ce domaine, avec des réflexions qui doivent suivre cette démarche.

M. GANDRIEAU:

J'ai lu un article qui évoque un scénario du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) faisant état d'un refroidissement de l'Atlantique Nord avec l'arrêt de la circulation thermohaline. Qu'en pensez-vous ? Puis, je suis surpris d'avoir vu un film avec des mots très orientés. Nous n'avons pas pu le visionner en commission Planification, sinon nous aurions pu ajouter une ou deux phrases qui soient moins directives.

M. NOYAU:

Ce plan traite plus d'atténuation que d'adaptation, sachant que l'agriculture joue un rôle important dans l'atténuation. Dans le film, c'était souligné, le réchauffement est indéniable. J'espère qu'il sera le moins fort possible. Nous devons nous adapter. Notre rôle est de simuler les différents scénarii pour continuer à produire de l'aliment pour nourrir nos citoyens.

Les propositions répondent à la problématique des milieux aquatiques mais beaucoup moins à celle des usagers. Les usages ne sont abordés que dans les leviers. On nous parle en premier lieu de qualité et de milieux alors que nous avons des enjeux majeurs en termes de quantité, d'inondation ou de submersion qui sont abordés a posteriori. Les propositions devront être adaptées à chaque milieu. Le climat est différent selon les territoires. Par conséquent, il faut laisser le maximum de liberté au niveau local pour proposer des adaptations.

Le document doit être provisoire. Pour cela, il est important de prendre en compte les demandes et les contributions qui ont été faites et qui seront faites dans l'année qui vient. L'indicateur de bilan hydrique hivernal, par exemple, nous semble essentiel ; malgré notre demande depuis le mois d'octobre, il n'est toujours pas intégré à l'état des lieux du plan.

Concernant les conflits d'usage, nous devons nous poser la question de l'aménagement urbain, de la capacité à gérer les eaux usées, à gérer l'eau potable et à traiter les fuites. Quid des centrales nucléaires et leur consommation d'eau par l'évaporation ?

Nous faisons des efforts en matière de gestion collective et nous en ferons encore. Il faut favoriser le stockage d'eau à bon escient. Nous ne devons pas rejeter les retenues.

Les conseils tels que l'implantation de prairies sont inadaptés pour des zones à grande production céréalière, comme l'implantation de haies et de talus ou la promotion de l'agroforesterie. Nous ne sommes pas contre ces solutions mais nous ne pouvons pas les implanter partout. Pour mettre en place l'agroforesterie, il faut être propriétaire et tenir compte du réseau collectif de drainage entre autres.

Nous avons beaucoup de pistes et de leviers pour lesquels l'agriculture a un rôle à jouer et que nous devons intégrer à la réflexion. Nous voterons ce rapport et ce plan mais nous resterons vigilants sur la suite par rapport à l'amendement qui y sera apporté.

M. PIRIOU:

D'une manière générale, ce projet de plan d'adaptation au changement climatique, qui a pris en compte la plupart des problématiques, est relativement complet. Cependant, je tiens à signaler un élément qui n'a pas été assez mis en valeur et qui a été soulevé en particulier dans l'étude 2016 du CESER (conseil économique, social et environnemental régional) Bretagne intitulée « Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 ». Il s'agit du sol.

En effet, le CESER estime que l'eau est aujourd'hui la première cause d'érosion des sols. A l'horizon 2040, si des mesures ne sont pas prises, les effets du changement climatique pourront accentuer ce phénomène à cause de sécheresses prolongées suivies d'évènements pluvieux importants. L'impact se fera sentir non seulement sur l'envasement des cours d'eau, des plans d'eau et des estuaires, mais aussi, sur la qualité même de ce milieu vivant qu'est le sol, sa biodiversité interne, ses fonctionnalités comme filtre à eau et support de végétation et de culture.

Selon Philippe Billet, directeur de l'Institut de droit de l'environnement de l'université de Lyon III, « le sol n'est le plus souvent envisagé que comme sol-surface, support d'activité, plutôt que comme sol-matière ; et lorsqu'il est dans ce dernier cadre, le support de production l'emporte sur le biotope ou sur les services écosystémiques essentiels qu'il rend comme la filtration de l'eau. »

De plus en plus de spécialistes, et notamment les scientifiques du Centre commun de recherche de la Commission européenne, affirment que la question des sols doit être placée au cœur des préoccupations environnementales de l'Europe. Au niveau européen, un projet de directive-cadre sur le sol destiné à préserver, protéger et restaurer les sols déposé en 2006 n'est toujours pas adopté à ce jour.

En France, de récentes évolutions juridiques dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la biodiversité laissent entrevoir des changements possibles. En effet, en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 21 juin 2016, les députés ont reconnu la protection des sols d'intérêt général en les intégrant au patrimoine commun de la nation.

Enfin, l'enjeu est aussi celui de l'artificialisation des sols qui élimine leur potentialité en tant que milieu vivant. On estime aujourd'hui que 27 m² de sol disparaissent chaque seconde en France par l'imperméabilisation. Or, celui-ci n'est pas renouvelable à l'échelle humaine. On considère en effet qu'il faut une centaine d'années pour produire 1 cm d'épaisseur de sol. Autant de raisons pour mieux respecter et protéger les sols de toutes les agressions et des effets accentués dus au changement climatique.

M. COUTURIER:

Ayant participé à la commission Planification, je souligne l'intérêt et l'importance de ce plan. Nous pouvons apprécier à des degrés divers l'évolution du changement climatique mais le phénomène est bien réel. Même si des recherches se poursuivent encore pour en affiner tous les détails, ce changement constitue actuellement une évolution inéluctable. Ainsi, il nous faut anticiper les conséquences multiples sur le quotidien, sur les activités de chacun et en particulier sur le volet « eau ». L'ensemble du bassin Loire-Bretagne est vulnérable, quoique cela prenne des aspects différents selon les territoires.

L'intérêt de ce plan, c'est de proposer des pistes d'action dans le cadre d'une feuille de route qui reste ouverte, ce qui nous permet de continuer la consultation du public, dont nous attendons beaucoup puisqu'il faut recueillir des avis, des compléments sur les enjeux, mais aussi, des

propositions et des exemples concrets pour enrichir le document. La réussite de cette consultation dépendra de la qualité de la communication qui sera menée sur le sujet. En l'occurrence, nous pouvons compter sur la force de frappe des services de l'agence et des élus qui président la commission Communication.

Puis, j'avais fait une proposition, qui a été reprise à la commission Planification, concernant la contribution des EPCI. En l'occurrence, nous avons trouvé la solution. Puisque les EPCI ne font partie ni du public ni des organes consultables réglementairement parlant, les commissions locales de l'eau seront chargées de relayer ce plan d'adaptation au changement climatique auprès des acteurs de leurs territoires et de tous les usagers (agriculteurs, industriels, associations, collectivités...). C'est ce que je ferai en tant que président du Sage Estuaire de la Loire.

Par ailleurs, je suis également vice-président de Nantes Métropole qui se trouve dans une situation spécifique par rapport à l'eau, étant le réceptacle de l'ensemble du bassin de la Loire et en même temps soumise à la remontée des marais. Lorsque les deux perturbations se cumulent, nous nous retrouvons dans une situation critique. Grâce à toute cette réflexion, la métropole ira plus loin pour mobiliser des leviers et pour amplifier les propositions qui sont faites.

Nous sommes en pleine révision du plan local d'urbanisme qui est métropolitain pour la première fois. Je vais donner trois exemples sur lesquels nous insistons et qui vont dans le sens de l'adaptation du changement climatique.

D'abord, la gestion intégrée des eaux pluviales va se traduire par des réglementations très dures en matière de permis de construire, que cela concerne les particuliers ou l'espace public. La gestion intégrée des eaux pluviales permet de récupérer puis de dépolluer les eaux.

Ensuite, s'agissant de la préservation des zones humides, et je dirais même, le développement de la biodiversité sur le territoire, nous avons également des règles dans notre plan local d'urbanisme qui vont permettre d'aller dans le sens d'une amélioration de la fonctionnalité de ces espaces, et surtout, en insistant sur le suivi et la gestion.

Enfin, la question de l'approvisionnement en eau est souvent évoquée dans ce plan d'adaptation au changement climatique. Nous sommes en train de réaliser une interconnexion entre les villes de la côte atlantique et la métropole. L'eau peut circuler dans les deux sens. Nous pourrions nous retrouver en difficulté en cas d'étiage fort de la Loire qui peut arriver avec le changement climatique.

Bref, toutes ces mesures sont des mesures d'adaptation. Il faut aussi que les acteurs locaux s'engagent sur des mesures d'atténuation et que toutes les politiques publiques visent à économiser l'énergie. Ainsi, il est indispensable que tous les opérateurs locaux, selon les spécificités sur leurs territoires, soient acteurs de la mise en œuvre des solutions de ce plan d'adaptation au changement climatique.

M. LE GOFF:

Le petit film et le diaporama nous rappellent qu'il est de notre devoir à tous d'intégrer ce sujet du changement climatique. Arrêtons de nous opposer les uns aux autres, le monde agricole, le monde urbain et l'environnement. Il est temps. Si nous voulons construire quelque chose de solide dans notre société, il faudrait plus de transversalités. Nous avons travaillé en silo depuis de nombreuses années. Nous avons opposé, voire divisé. Il est également souhaitable que le monde scientifique puisse participer, tant aux côtés des élus que des agriculteurs.

L'expérience montre que nous savons travailler ensemble, en tout cas sur nos territoires de Bretagne. Je prends l'exemple du plan algues vertes ou de la qualité de l'eau. La Bretagne a fait des efforts considérables, le monde agricole également, avec les collectivités toutes tendances politiques confondues. Ce n'est donc pas le sujet.

Puis, si nous voulons avancer demain, arrêtons de créer des structures. Nous avons cette chance que la loi NOTRe donne la compétence du petit cycle de l'eau aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Soyons plus solidaires déjà au niveau de cette démarche. Intégrons tout de suite dans nos collectivités le grand cycle de l'eau. C'est notre devoir à tous.

Ensuite, sur les parties littorales où la population souhaite s'installer de plus en plus, les risques d'inondation et le manque d'eau potable constituent un véritable défi. Nous devons revoir notre position.

Cette réflexion tombe également au moment où nous allons élaborer le 11^e programme. Il faut qu'il y ait de la cohérence entre ce que nous allons décider et les actions que nous devrions mener tous ensemble. Le travail qui nous attend est colossal. L'intérêt que nous aurons à défendre, ce n'est pas une somme d'intérêts particuliers mais un intérêt général pour protéger nos populations et leur santé.

M. ALBERT:

Quelle communication allons-nous faire à travers tout cela ? Je ne suis pas végétarien. J'ai été très frustré lorsque le film invite les particuliers à manger moins de viande. Nous pouvons lire à la page 22 une incitation à multiplier les zones herbagères, et ainsi, à polluer moins en ayant moins de nitrates et de pesticides. Le fait de réduire l'élevage impliquera automatiquement de cultiver plus de céréales et par conséquent, de polluer plus l'eau, avec les répercussions demain. En tout cas, je voterai le rapport en soi mais surtout pas le film.

M. le président :

J'en profite pour vous présenter Mme Catherine Bernard qui a remplacé Paule Opériol qui a fait valoir ses droits à la retraite après une activité extrêmement importante pour l'agence. Je lui souhaite la bienvenue parmi nos instances. Elle vient de la métropole tourangelle et a déjà pris son service à bras-le-corps parce qu'elle était hier à Montlouis sur Loire avec l'équipe de l'agence pour la remise de l'affiche au collège Raoul-Rebout.

M. CHEVILLON:

Je suis vice-président du CESER de la Nouvelle-Aquitaine. Je vous informe que nous menons depuis deux ans des travaux sur la qualité des eaux littorales. Nous allons voter le 6 avril dans notre assemblée un rapport qui essaie d'abord de définir la qualité des eaux littorales. Ce rapport a été rédigé à la suite d'une mortalité extrêmement forte dans les domaines ostréicole et mytilicole, c'est-à-dire des huitres, des moules mais également de l'ensemble des mollusques qui sont pêchées sur la côte atlantique, notamment tout en face des îles de Ré et d'Oléron s'agissant de la Nouvelle-Aquitaine. Ce rapport sera contributeur des travaux menés par le comité de bassin Loire-Bretagne.

En tout cas, j'ai remarqué qu'assez peu de choses concernant les eaux littorales sont la résultante de tout ce qui se passe en amont. Actuellement, nous vivons une dégradation des eaux dans ses différents aspects qualitatifs et pas seulement dans leur qualité bactériologique qui permet aux gens de se baigner ou pas. Il existe une responsabilité très forte qu'il faudrait inclure dans les travaux menés dans chaque comité de bassin. Le comité de bassin Adour-Garonne sera également très concerné puisque la Nouvelle-Aquitaine se partage entre les deux comités de bassin.

M. le président :

Cela rejoint tout à fait notre réflexion. Je souhaite qu'en juin intervienne quelqu'un qui soit spécialiste dans ce domaine et qui puisse nous faire un exposé sur les éventuelles conséquences de tout cela.

Mme MOATAR:

J'adhère complètement au projet de plan d'adaptation. Je serai présente aux différents forums, si le calendrier le permet, pour communiquer sur les impacts majeurs sur les milieux, mais également, sur quelques incertitudes que nous avons notamment sur la partie « précipitations hivernales ». Puis, d'autres scientifiques seront associés pour enrichir ce projet.

M. HERVOCHON:

Je suis vice-président du conseil départemental de la Loire-Atlantique. D'abord, je félicite le travail de la commission Planification concernant ce projet de plan d'adaptation.

Mon intervention porte sur la liste des organismes présents dans le projet de délibération qui nous est soumis au vote. En tant que président du GIP (groupement d'intérêt public) Loire estuaire, je demande que le GIP soit intégré dans la proposition de liste des établissements consultés. Ce GIP regroupe des membres sur l'estuaire dont l'Etat, VNF (Voies navigables de France), la région Pays de la Loire, le département de la Loire-Atlantique, le grand port maritime, la CARENE (communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire), Nantes Métropole... Mon collègue vice-président de Nantes Métropole l'a évoqué, les enjeux estuariens sont majeurs avec une grande métropole nantaise, la métropole nazairienne ainsi que l'association des industriels de Loire estuaire et Lyon maritime. Les conséquences du réchauffement climatique nous préoccupent. Le GIP, dans sa fonction première, tente d'en améliorer la compréhension globale.

L'estuaire concentre finalement tous les enjeux environnementaux, économiques et démographiques importants sur ce bassin Loire-Bretagne. A ce titre, je souhaiterais, si le comité de bassin en est d'accord, que la liste soit amendée en ajoutant le GIP Loire estuaire.

M. BEAUFILS:

Je représente l'association de défense des consommateurs CLCV. Dans ce projet de rapport, j'ai noté ce qui est d'ailleurs reconnu comme un point faible s'agissant de la communication. Une question notamment est posée à la page 57 : comment mobiliser le public et les associations sur les conséquences du changement climatique, sur la disponibilité de la ressource et avec quels arguments ?

Nous allons lancer une nouvelle consultation des différents acteurs de l'eau. Toutefois, encore une fois, comme pour les précédentes consultations, cela va toucher des partenaires qui sont des acteurs déjà sensibilisés au lieu du grand public qui pourtant, comme le montre le petit film, aura un rôle à jouer. Or, nous constatons que les enjeux à venir de la modification du climat ainsi que les problèmes de quantité d'eau ne sont absolument pas perçus par nos concitoyens.

Nous comptons sur des relais. Cependant, les différents acteurs de l'eau, dont l'agence de l'eau et les CLE (commissions locales de l'eau), sont méconnus du public. Le plan breton sur l'eau échappe au public. Lorsqu'il est question de l'eau, le public s'adresse à son service de gestion de l'eau. Les collectivités qui gèrent l'eau ne communiquent absolument pas sur les enjeux, ne se préoccupant que de la facture. Je constate même qu'un groupe de travail du Comité national de l'eau s'intéresse beaucoup au sujet du recouvrement des impayés, ce qui est tout à fait louable dans un souci de bonne gestion. Toutefois, on ne sent pas quels sont les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour commencer à sensibiliser le public sur ces problématiques.

J'émets le vœu qu'au sein de notre comité de bassin et de la commission Communication, des propositions pratico-pratiques puissent être formulées pour arriver à cet objectif de sensibilisation, que tous les acteurs de l'eau se posent également la question des moyens à mettre en œuvre puisque toute politique de communication a un coût.

Mme MORAGUEZ:

A la page 25 du dossier de séance, les enjeux sanitaires ont bien été ajoutés comme cela avait été demandé lors de la commission. Toutefois, sur l'axe quantité sont évoquées de « possibles conséquences sanitaires ». Je pense que le « possible » peut être supprimé parce que les conséquences sanitaires sont certaines.

M. BRUGIERE:

M. Noyau indiquait que l'agriculture vivrait beaucoup mieux s'il n'y avait pas besoin de prélever de l'eau pour d'autres usages. Tous les autres usages pourraient faire la même remarque à l'égard de l'agriculture. Si nous abordons le sujet sous cet angle, cela va très mal se passer. Les travaux du comité de bassin consistent au contraire à rétablir le déséquilibre que représente le réchauffement climatique. Il ne s'agit pas de commencer à préserver chacun son territoire.

M. HUET:

Je souligne à mon tour la qualité des débats à la commission Planification ainsi que la qualité du projet soumis à l'approbation du comité de bassin, ce qui nous conduira à l'approuver.

Puis, j'insiste également sur le besoin de communication autour des enjeux du changement climatique et autour des solutions que les uns et les autres perçoivent pour s'adapter à ce changement climatique. Une large approbation ce jour de ce projet lui donnerait une grande force et une grande légitimité pour porter cette communication dont nous avons besoin. Plus nous serons nombreux à approuver ce document, plus le message qu'il porte sera facilement entendu. Nous avons besoin de sensibiliser. C'est une des motivations de notre avis favorable sur ce projet.

Ensuite, je rappelle que s'adapter au changement climatique consiste d'abord à appliquer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux que nous avons approuvé en novembre 2015 et qui a été arrêté par M. le préfet coordonnateur de bassin. Nous venons justement de saisir ce dernier du projet du préfet de Morbihan de déroger à ce qui est prévu dans le Sdage concernant le remplissage hivernal des retenues d'irrigation. Le Sdage limite la période de prélèvement dans les cours d'eau jusqu'à la fin du mois de mars et prévoit, sur proposition de notre comité de bassin, une possibilité de dérogation conditionnée à une situation de débit printanier très supérieur à la normale, ce qui n'est pas du tout le cas du département du Morbihan. Nous avons des débits inférieurs à la normale dans la quasi-totalité des cours d'eau. Les nappes souterraines du département du Morbihan ont un niveau de remplissage à 40 % de la normale, ce qui laisse augurer de jours à venir extrêmement difficiles.

Enfin, je reprends à mon compte l'observation tout à fait légitime de M. Le Goff en indiquant qu'il s'agit d'éviter de diviser les acteurs de l'eau sur le terrain. Pour cela, il faut commencer par appliquer le consensus qu'exprime le Sdage et ne pas déroger aux règles qui y sont écrites.

Mme ANTON:

Je félicite le travail qui a été effectué par cette commission Planification. D'abord, je trouve que l'approche partenariale ressort véritablement dans les conclusions et même dans le petit film qui a été diffusé. Il est rappelé que nous devons tous agir dans l'intérêt général chacun à notre niveau afin de parvenir à un consensus. Par ailleurs, un aspect primordial a également été soulevé s'agissant de l'amélioration et de la diffusion de la connaissance. D'ailleurs, ce volet « porter à connaissance » revient à chaque fois dans les cinq axes.

Concernant la communication auprès du grand public, je trouve que le film est plutôt bien réalisé, ludique et pédagogique. Certes, il reste des petites précisions à apporter mais cela a le mérite d'être clair et impactant. C'est ce type de communication qu'il faudrait adopter auprès à la fois du grand public mais aussi des élus qui ont besoin que les choses soient claires, précises et rapides.

Puis, je rejoins Mme Moraguez concernant les enjeux sanitaires qui ne ressortent pas assez alors qu'ils sont avérés.

A propos des usages, il est impératif que nous agissions tous ensemble pour éviter une guerre des usages qui risque de s'accentuer avec ce changement climatique. Certes, nous sommes dans l'adaptation. Le Sdage est pour l'atténuation. Ainsi, nous intervenons sur les deux fronts.

M. le président :

Nous pourrions solliciter Mme Bernard, lorsque nous aurons fait le tour du sujet, pour la réalisation d'un film propre à l'agence qui sera élaboré de manière équilibrée par rapport à tous les usages.

M. ROUSSEAU:

Le président évoquait la nécessité de changer les mentalités. Je constate que les mentalités changent ici du fait de l'émission d'avis différents et du fait des problèmes qui sont perçus d'une manière différente par les uns et les autres. Je pense que c'est un élément qui conduit au changement des mentalités. Néanmoins, comment faisons-nous pour aller au-delà de cette enceinte et au-delà des acteurs de l'eau? Ce challenge préexistait déjà au projet de plan d'adaptation. Nous allons continuer à avoir les mêmes difficultés et faiblesses si nous n'inventons pas quelque chose de plus puissant.

Les mentalités, c'est une chose mais les réalités économiques, c'est d'autres choses. A mon sens, il n'y aura ni adaptation ni évolution si cet effort de changement économique n'est pas fait. Je partage tout à fait les propos de M. Gousset quand il évoque les actions de l'industrie. Je partage également le point de vue de notre ami d'EDF à propos de la manière dont les différents acteurs

devraient arrêter de chercher à satisfaire leurs propres intérêts. Le projet tel qu'il est semble intéressant. Je formulerai un avis favorable tout en sachant qu'à l'avenir, d'autres plans iraient certainement plus loin en particulier avec cet aspect de l'évolution économique. Les discussions qui opposent les prairies ou l'élevage aux champs de maïs ne s'inscrivent certainement pas dans une vision de l'évolution de l'agriculture.

Si nous ne voulons pas que le changement climatique devienne un problème tellement monstrueux au point d'être invivable pour notre société, il va bien falloir trouver des adaptations et des changements. C'est le véritable dilemme pour les générations suivantes d'administrateurs ou de membres du comité de bassin.

M. TIENGOU:

Entre deux comités de bassin, nous avons vécu une anecdote en Bretagne et dans deux départements avec la convocation d'un comité de sécheresse au mois de janvier, ce qui n'est pas neutre. La question s'est posée lors de ces réunions de la consommation des différents usagers, des économies possibles, des problématiques de retenue, de stockage...

En matière d'économie, un certain nombre de messages sont partis de la part des différents partenaires à destination de l'ensemble des usagers, comme quoi l'eau est un bien précieux. Un certain nombre de nos compatriotes français et étrangers continuent à consommer du lait et de la viande. Aussi, il faudrait s'attaquer à la question de gestion quantitative et de stockage de l'eau. Il est possible d'imaginer que de petites réserves soient réalisées à destination des élevages pour éviter une trop forte pression sur les nappes ou sur les eaux de surface en période de sécheresse. En effet, quelques régions sur notre territoire de bassin sont alimentées à partir de retenues, donc d'eaux de surface. Tous les pays qui se trouvent sous des latitudes plus réchauffées, avec des évènements interannuels assez différenciés, ont tôt fait de stocker l'eau. La quantité d'eau consommée par un élevage conventionnel par an correspond aujourd'hui à la quantité de pluie qui tombe sur un hectare de surface de notre territoire. Or, notre territoire héberge plusieurs milliers d'élevages. Il est temps de nous attacher à cette notion.

Si nous n'allons pas vers une meilleure gestion quantitative de l'eau, nous risquons cette fois-ci de voir s'opposer l'eau des champs et l'eau des villes. C'est l'eau des champs qui va aux villes, il faut en tenir compte. Il faut que cette solidarité des villes envers l'amont s'exerce sur l'aspect quantitatif, comme elle s'exerce déjà aujourd'hui sur l'aspect qualitatif. C'est la condition pour que l'amont puisse continuer d'être géré de la meilleure façon possible, avec toutes les améliorations envisageables par ceux qui résident en amont. Enfin, à titre d'illustration, nous stockons dans les granges l'été tout simplement parce que les champs ne produisent pas l'hiver. Nous nous assurons ainsi d'avoir à manger toute l'année.

M. BELZ:

Je représente le Conservatoire du littoral. Mon intervention concerne l'action de prévention de la submersion marine avec une vision à long terme. Le Conservatoire du littoral a engagé une démarche expérimentale depuis deux ans à travers un programme appelé Adapt'Eau relatif aux zones littorales. Nous essayons de démontrer l'intérêt d'avoir des zones tampons face au changement climatique et d'avoir une réflexion de gestion souple du trait de côte. Cette action se traduit par une dizaine de sites pilotes en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Par exemple, la baie de Lancieux est concernée sur le bassin Loire-Bretagne. Concrètement, cela se traduit par un certain nombre d'études imbriquées et multithématiques. Quand une digue de premier rang est de plus en plus soumise à une érosion, que deviendrait sur différents scénarios l'eau qui rentrerait à l'intérieur des terres ? Que deviendraient le milieu, la biodiversité, l'adaptation agricole, la perception sociale des gens et le paysage ? Le rapport en sa page 21 cite cette étude.

M. DORON:

Je regrette que nos structures n'aient pas eu les moyens de s'impliquer un peu plus dans l'élaboration de ce document même si nous avons fait un certain nombre d'observations et tenté d'apporter au mieux des contributions en rappelant les enjeux associés et liés à la nécessaire reconquête de la résilience des milieux et des cours d'eau.

Effectivement, l'enjeu au-delà de l'adaptation, c'est le partage de l'eau à l'heure du changement climatique. Actuellement, nous constatons des rivières à sec, des arrêtés « sécheresse » et des arrêtés d'exploitation dans certains cas. Nous devons d'ores et déjà faire face à des situations de manque d'eau et de crise pour satisfaire tous les usages. Si rien n'est fait, les situations de crise vont se multiplier a fortiori avec le dérèglement climatique, jusqu'à pénaliser le développement économique sur le territoire. Outre la sensibilisation, cela appelle à un profond changement des mentalités des acteurs mais aussi des usagers qui doivent participer à l'effort important des projets d'adaptation et d'évolution des productions et d'économies d'eau ; sont négligés pour autant les impacts liés aux risques d'aggravation des phénomènes climatiques.

Par ailleurs, je souligne le risque d'une véritable contradiction de la maladaptation qui serait pire que l'adaptation. La maladaptation au changement climatique est une notion qui remonte aux années 90, un peu comme une fausse bonne idée. La maladaptation rassemble les stratégies d'adaptation qui utiliseraient des solutions dont les effets seront finalement pires que le problème qu'elles tentent de vouloir résoudre.

Si dans le chapitre 4-1 concernant la qualité des eaux, il est question de limiter la création de retenues et de plans d'eau, dans le chapitre 4-3 concernant l'aspect quantitatif, il est évoqué le stockage hivernal de l'eau dans des retenues de substitution permettant l'irrigation des cultures en période de déficit hydrique. Il s'agit là de l'exemple même de la maladaptation. Si cette solution apparaît bonne d'un point de vue quantitatif, elle ne l'est pas d'un point de vue qualitatif et illustre la notion de maladaptation.

Ce plan d'adaptation au changement climatique a vocation à mettre en place des actions susceptibles d'apporter un bénéfice collectif et d'éviter tout risque de maladaptation, c'est-à-dire des actions qui, sur le long terme, s'avèreraient peu pertinentes, voire contreproductives ou néfastes.

Je veux citer l'exemple de l'hydroélectricité mais surtout de la petite hydroélectricité. Les scénarios envisagent une baisse des débits annuelle de 10 à 40 %, avec une baisse encore plus marquée à l'étiage, entre 25 et 40 % à terme. Ainsi, le potentiel de la petite hydroélectricité sur le bassin Loire-Bretagne est faible, pour ne pas dire quasi inexistant malgré le nombre important d'unités de production qui est artificiellement boosté actuellement par des prix de revente supérieurs au marché, et plus récemment, des modifications législatives très favorables.

Cette baisse de débit va directement faire chuter la production des petites centrales hydroélectriques, mais aussi indirectement, amener les acteurs de la gouvernance de l'eau à adapter les règlements d'eau sauf, à terme et une nouvelle fois, à modifier la loi et porter atteinte aux principes fondamentaux d'une gestion équilibrée de la ressource.

J'en veux pour preuve et ne puis résister à citer deux modifications réglementaires récentes. La première porte sur la loi de modernisation de la montagne dans laquelle a été introduit un article qui vise la promotion d'une politique active de stockage pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation, élément essentiel à la sécurité de la production agricole et du maintien d'étiage des rivières ; un autre point porte sur la protection du patrimoine.

Un deuxième texte de loi plus récent du 15 février illustre l'impact et la maladaptation de certaines dispositions législatives. Il s'agit de la loi sur l'autoconsommation d'énergie et d'électricité, avec l'introduction d'un article qui exonère certains propriétaires d'ouvrages de l'obligation de restauration de la continuité écologique au motif qu'ils produiraient de l'énergie dite renouvelable. Cet article crée une rupture d'égalité des citoyens devant la loi en exonérant, sans aucune justification technique ou réglementaire, voire écologique, des propriétaires de moulins d'obligations de réduction d'impact sur l'environnement auxquelles demeurent soumis les autres propriétaires de seuils en rivière de même type, ayant le même type d'impact mais liés à un usage d'irrigation, de pisciculture ou d'activité touristique.

Certes, produire un plan d'adaptation au changement climatique est essentiel et nous le soutenons. Par contre, j'attire votre attention sur la rédaction de certaines dispositions qui pourraient relever de la maladaptation pour peu qu'elles soient mal interprétées et mal utilisées, puis surtout, sur l'impact de l'évolution des textes législatifs.

Enfin, je mets en garde par rapport à l'impact des politiques publiques et à une nécessaire cohérence. L'impact des activités économiques et de leur évolution, sorti de leur contexte, pourrait être mal interprété, voire déformé. Il sera donc nécessaire d'être vigilant à ce que ces

formalisations ne servent pas à justifier l'échec des objectifs d'atteinte du bon état écologique des eaux auquel nous sommes collectivement associés.

Nos structures soutiendront ce plan d'adaptation au changement climatique et affirment le rôle qu'elles souhaitent jouer dans la consultation et l'appropriation des enjeux par le public, au-delà du public consulté par nos structures et par nos fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques.

M. GANDRIEAU:

Ce genre de discours de départ pourrait faire que nous n'allons pas nous entendre. Ce serait dommage. Je préfère le discours de M. Rousseau qui appelle à l'application du Sdage. J'ai parfois l'impression que nous ne sommes pas sur le même territoire. Je constate sur certains territoires une certaine adaptation de l'agriculture avec la création de réserves de substitution. Des économies d'eau sont faites. Des agriculteurs se convertissent au bio. Les surfaces bio irriguées se multiplient dans mon département. Certes, les deux notions pourraient ne pas aller ensemble mais c'est ainsi. On oublie parfois que des actions sont menées. Les CLE et les communautés de communes savent ce qui est fait sur leurs territoires.

Concernant la submersion marine, j'étais complètement d'accord avec Jacques Oudin quand il disait qu'il ne fallait jamais mettre les submersions marines avec les inondations. Nous verrons les conséquences demain sur le terrain. Nous aurons du mal à vendre la solidarité amont-aval avec la submersion marine. Il ne s'agit pas des mêmes chiffres et des mêmes coûts.

Puis, des gens sont venus investir toutes leurs économies sur des territoires littoraux. On ne peut pas leur dire de dégager. Il faut s'y prendre de manière plus souple, avec une approche sociologique et psychologique.

Au sujet de l'eau potable, je veux bien demander à mon Département d'arrêter de promouvoir le littoral. Toutefois, la Tranche-sur-Mer compte 2 800 habitants, 8 000 compteurs d'eau et 100 000 résidents l'été. Les gens viennent habiter de plus en plus dans le rétro-littoral.

S'agissant du dialogue, celui-ci s'instaure parfois sur mon territoire qui s'avère difficile en matière de pollution littorale. Les moules meurent chez nous. Nous arrivons à mettre tout le monde autour de la table pour essayer de trouver des solutions.

A propos du manque d'eau, nous avons également connu des cellules « sécheresse ». Les gens ne comprenaient pas. Par contre, quand le robinet sera fermé le 15 septembre, je peux vous dire que nous mettrons les gens autour de la table. Ils vont du coup s'intéresser à l'eau et à aux solutions qui ont été débattues ici.

En matière de coût, la solidarité amont-aval n'existe plus. Nous arrivons à mettre les gens autour de la table et à leur faire prendre conscience quand les problèmes arrivent. Par contre, quand ce n'est pas encore le cas, ils n'écoutent pas.

M. CHELLET:

Je suis président de la commission Littoral. Le littoral est souvent évoqué en termes de qualité. Par contre, nous sommes souvent oubliés sur le partage de la quantité. Les eaux littorales ont besoin d'un apport d'eau douce souvent difficile à quantifier. Puis, il faut arrêter de pleurer sur le littoral. On parle quand même de plus en plus de nous et c'est tant mieux.

Mme LEFEBVRE-RAUDE :

Nous avions, M. le président, donné notre approbation sur une de vos propositions concernant la représentation du comité de bassin dans les CLE. Qu'en est-il à ce jour ?

Mme SCHAEPELYNCK:

J'insiste sur l'attractivité de notre bassin en termes de population. Je réaffirme également la diversité de notre agriculture sur ce bassin, avec des productions animales très variées (volaille, porc, bovin laitier...), des fruits, des légumes et de grandes cultures. Nous devons nourrir notre population. La gestion de l'eau pour l'agriculture constitue un enjeu majeur. Nous sommes les

premiers à défendre la stratégie d'évitement lorsque nous pouvons nous passer de l'eau, l'efficience avec l'optimisation, ainsi que le pilotage de l'eau et sa gestion collective. Des comités de gestion sont mis en place dans certains départements au regard de ce qui se passe au printemps. Puis, je réitère la nécessité de la mobilisation de l'eau en excès en hiver en particulier pour assurer l'alimentation humaine et animale.

Concernant le rôle de l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique, je rappelle la notion de stockage du carbone à travers le choix de cultures, les rotations, puis l'élevage et son potentiel de séquestration du carbone à travers les prairies, sans oublier la valorisation des effluents d'élevage. Tous ces leviers sont autant de pistes que nous devons intégrer à la réflexion.

Mme FERRY:

Pour répondre à M. Huet concernant la signature de l'arrêté préfectoral dans le Morbihan, dans le Sdage, un petit paragraphe au-dessus de l'article 7D1 montre qu'il ne s'agit pas de dérogation parce que la Bretagne est exclue du champ de l'article 7D5. Sur le plan de l'expertise, cela pourrait s'avérer discutable. Par contre, sur le plan légal, ce n'est pas incohérent avec le Sdage.

M. DRAPEAU:

L'eau est un bien collectif qui doit s'analyser selon ses usages multiples, l'eau agricole représentant une part importante. Il faudrait faire attention à l'usage que l'on peut en faire. Je ne suis pas forcément contre les retenues collinaires si c'est justifié. Par contre, je mets en garde contre les transferts qui peuvent s'opérer vers la culture intensive de certaines cultures qui nécessite une utilisation d'intrants un peu démesurée. Les enjeux de l'eau sont certes quantitatifs mais également qualitatifs.

M. le président :

Pour répondre à la question de notre collègue, ce sujet a été transmis par un député comme question au Gouvernement il y a maintenant un certain nombre de mois. Cela nécessite de la part du ministère une modification dans la composition des CLE, et par conséquent, de revoir totalement l'équilibre à l'intérieur des CLE. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse.

M. BURLOT:

Mes chers collègues, vos nombreuses interventions témoignent d'une adhésion au projet. J'espère que cela se traduira dans le vote. Il serait inconcevable que notre comité de bassin Loire-Bretagne ne s'exprime pas sur un sujet aussi majeur pour l'eau. Aujourd'hui, nous avons souhaité vous proposer une démarche qui vise d'abord à la prise de conscience sur la question de l'eau et de la cohérence hydrographique de notre bassin Loire-Bretagne. Nous vous proposons une méthode qui consiste en un renforcement des connaissances scientifiques, une appropriation par tous les territoires (EPCI et commissions locales de l'eau) de ces questions, une consultation, puis une contribution. Il s'agit au bout du compte de construire un projet qui impactera inévitablement le 11^e programme, mais surtout, le futur Sdage parce que nous sommes dans une inscription calendaire. Il ne s'agit ni de stigmatiser ni d'être plus alarmiste qu'il ne faudrait mais d'être réaliste. Le changement, c'est maintenant.

[Rires]

M. BURLOT:

Je suis d'accord avec M. Gandrieau, la réussite de notre projet passe par l'appropriation des sujets par nos territoires, nos concitoyens et les acteurs parce que cela va inévitablement se traduire par des conflits d'usage. Toutefois, les conflits d'usage ne seront pas les mêmes dans les territoires. Par conséquent, il s'agit avant tout de rechercher des consensus locaux à partir de connaissances, de la réalité et de l'ambition. Les territoires qui sauront prendre en compte et en considération ces questions, en associant développement économique, aménagement du territoire et préservation de la qualité de l'eau, seront des territoires où il fera bon vivre. Il s'agit avant tout de respect de soi, de respect des autres et de respect des générations futures.

Je ne suis pas inquiet concernant cette mobilisation. Nous devons impulser cette dynamique de l'eau. En termes de communication, n'allons surtout pas dire aux gens ce qu'il faudra faire. Restons sur la méthode, sur la diffusion, sur l'information et sur la sensibilisation. L'ensemble des acteurs saura s'approprier la question.

Par ailleurs, l'agriculture est actuellement totalement mobilisée sur le sujet de l'économie puisque cela impacte les pratiques culturales. J'ai rencontré tout récemment un centre d'études techniques en Bretagne qui intervient sur les serres. Nous n'avons rien à leur apprendre. Ils sont déjà en train de travailler sur les conséquences du réchauffement climatique. Ils nous feront des propositions. C'est finalement ce que nous attendons. Il s'agit derrière d'écrire une ambition commune.

Je fais également confiance aux industriels pour prendre en considération toute la réduction des intrants, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des consommations quelles qu'elles soient. Je ne suis pas inquiet. A nous de mobiliser les bonnes pratiques et de faire en sorte que cela puisse servir au plus grand nombre.

Certes, il faut laisser la liberté aux territoires de réfléchir à ces questions. Ce document est provisoire. C'est une aventure qui débute mais nous avons intérêt à la commencer tous ensemble parce que si nous nous fâchons dès le départ, nous n'allons pas y arriver. Je vous invite à vous mobiliser et à attendre ces contributions pour que nous puissions réaliser un travail de fond.

Nous avons une chance inouïe. Je suis plutôt optimiste de nature. Nous n'avons jamais eu autant de moyens pour agir avec une décentralisation opérationnelle, des régions qui prennent des compétences importantes en termes d'aménagement du territoire, de vraies compétences qui sont identifiées en termes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de prévention des inondations et des risques de submersion.

Je suis d'accord avec M. Gandrieau, cela va poser des questions financières et de responsabilité. Toutefois, nous ne pourrons pas avancer l'ignorance comme excuse. Ce sont des compétences que nous, collectivités, devons assumer. Certes, cela risque d'être compliqué. Cependant, se pose clairement la question des usages et du partage, des solidarités et du faire-ensemble. Il s'agit d'une grande opportunité.

Les compétences des intercommunalités se mettent en place. Nous pouvons constater la montée en puissance des plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Ce n'est plus chacun pour soi. Nous sommes obligés de parler collectif. Le droit à l'eau, c'est le droit au développement, au bien-vivre et à la santé. Notre agence de l'eau ne pouvait pas être absente de ce débat. Je suis très satisfait qu'un consensus ait pu se dégager, même si c'est plus sur la méthode que sur le fond. Les moyens relèvent des territoires.

Ensuite, la loi crée l'Agence française pour la biodiversité en donnant aux agences de l'eau un certain nombre de responsabilités dans le domaine. Ce serait l'occasion de mettre plus de cohérence entre eau et biodiversité. C'est compliqué, je l'accorde. Néanmoins, cela nous invite à la cohérence de nos politiques publiques.

Enfin, sachons écouter les territoires et forcer la discussion sur le partage, sur le bien commun. Si nous réussissons cela, nous aurons donné la trajectoire de ce rapport.

M. le président :

J'appuie complètement la démarche. La commission Planification a voté ce projet à l'unanimité. Nous soumets au vote la mise en consultation du projet, sachant qu'une unanimité facilitera une communication de masse.

 Projet de plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne soumis à consultation.

Adoptée à la majorité (140 voix pour, 5 voix contre, 7 votes blancs).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-02 du 23 mars 2017.

SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Point n°4 de l'ordre du jour

M. BURLOT:

« A propos du projet de Sage baie de Lannion, la commission Planification réunie le 17 février au matin a examiné la compatibilité du Sage de la baie de Lannion avec le Sdage et sa cohérence avec les Sage voisins. La présentation du Sage se trouve en page 80 du dossier de séance.

Le Sage est en élaboration depuis 2007. Il concerne 38 communes situées dans les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère. Il s'étend sur une superficie d'environ 667 km². Il comprend le bassin versant du Léguer, les bassins versants de la Lieue de Grève et un ensemble de petits bassins versants côtiers.

Les échanges ont mis en évidence que si les cours d'eau sont en bon état écologique, voire en très bon état écologique, des efforts sont encore nécessaires pour améliorer l'état des masses d'eau côtières déclassées au titre des algues vertes. Concernant la continuité écologique, la CLE a utilisé les bons leviers pour agir et elle a su mobiliser les acteurs, mais sur le seul volontariat qui pourrait bientôt ne plus suffire pour avancer. Une certaine injustice géographique existe entre les territoires du Sage pour faire évoluer les systèmes de production agricole, production de bovins/lait ou de bovins/viande : il faut exploiter les marges de manœuvre qui restent. Elles peuvent être réduites selon le type d'exploitation.

L'enjeu du débit est important : au regard de l'important accroissement de la population, il conviendrait de conduire une réflexion car les impacts peuvent être forts pour maintenir le bon état ou très bon état des eaux des cours d'eau. Le président de la CLE a pu préciser que l'objectif uniforme de 20 mg/l en 2021 sur l'ensemble des cours d'eau a été fixé en concertation avec la profession agricole et dans un souci d'équité pour les riverains de tous les cours d'eau du territoire du Sage. Cet objectif de 20 mg/l est une étape vers le bon état : le président espère arriver à 18 mg/l en 2021. Chaque « mg/l » supplémentaire gagné représente un travail de fourmi, et plus les objectifs de concentration sont bas, plus les gains sont difficiles. Des groupes de travail agricoles sont mis en place par sous-bassin pour définir les actions adaptées à chaque cas. La CLE a engagé un travail auprès des collectivités locales pour que celles-ci s'engagent dans l'utilisation à hauteur de 60 % de ressources et de productions locales. Il faut s'appuyer sur une clef économique pour obtenir des améliorations pour les exploitations agricoles.

Concernant les ouvrages en cours d'eau, des diagnostics par bassin versant ont été réalisés, qui ont révélé la présence d'un très grand nombre de buses routières faisant obstacle. Même s'il reste à faire, des suppressions et des renaturalisations ont été conduites. Enfin, concernant la ressource, il faut travailler sur l'équilibre entre ressource et besoins dans un contexte d'accroissement de la pression démographique et d'impact du changement climatique.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité (moins six abstentions) au projet de délibération soumis au vote du comité de bassin. Il vous est proposé de donner un avis favorable au projet de Sage de la baie de Lannion sous deux réserves :

- insérer dans le plan d'aménagement et de gestion durable une carte de prélocalisation des têtes de bassin versant;
- indiquer les objectifs et les principes de gestion des têtes de bassin versant ;

Et une recommandation :

 intégrer une disposition relative à l'amélioration de la conscience du risque lié aux submersions marines et à l'érosion côtière.

M. le président, la commission soumet au comité de bassin la délibération qui se situe en page 93 de votre dossier de séance. »

M. PIRIOU:

Je voterai favorablement au nom du CESER Bretagne. On pensait autrefois que la mer était l'exutoire où l'on pouvait déverser tout et n'importe quoi. On se rend compte depuis quelques

décennies que la mer est différente d'un endroit à l'autre. Il existe des endroits très sensibles qui ne peuvent pas accepter des déversoirs ; c'est le cas de la Lieue de Grève. Par conséquent, nous ne pouvons pas prendre de mesures uniformes d'un territoire à l'autre. Il s'agit d'un territoire très spécifique avec une agriculture non intensive. C'est un territoire très vulnérable et très sensible. Nous devons nous adapter aux conditions locales du territoire, puis adapter l'économie globale du territoire à la qualité de l'eau. Dans le projet de territoire de la baie de Lannion, c'est bien identifié. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils vont faire un projet économique du territoire pour améliorer la qualité de l'eau.

M. DORON:

Certes, l'inventaire des têtes de bassin paraît indispensable. Je soutiens ces dispositions qui sont en cohérence avec le Sdage. Toutefois, je suis quelque peu surpris que l'on n'ait pas évoqué le fait qu'une cartographie des cours d'eau avait été lancée depuis deux ans, à la demande de la profession agricole et en concertation avec les différents acteurs des territoires. La cartographie des cours d'eau avait vocation à dresser à la fois une cartographie des cours d'eau et des chevelus, et par voie de conséquence, à contribuer à l'inventaire des têtes de bassin. Je souhaiterais que ce point soit rappelé et surligné.

M. BURLOT:

Le président de la commission locale de l'eau a indiqué que l'inventaire des cours d'eau et des zones humides était quasiment fini sur tout le territoire de Sage.

M. le président :

Je soumets le Sage au vote.

Avis portant sur le projet de Sage de la baie de Lannion.

Adoptée à la majorité (136 voix pour, 14 votes blancs).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-03 du 23 mars 2017.

M. le président :

Nous poursuivons avec le Sage du bassin Lignon du Velay.

M. BURLOT:

« La commission Planification réunie le 17 février au matin a examiné la compatibilité du Sage Lignon du Velay avec le Sdage et sa cohérence avec les Sage voisins. (La présentation du Sage se trouve en page 94 du dossier de séance).

Le Sage est en élaboration depuis 2012. Il concerne 36 communes situées dans les départements de Haute-Loire, d'Ardèche et de la Loire.

Les échanges ont notamment précisé l'existence d'un SCOT sur l'Yssingeais et salué la présence de la moule perlière, espèce très rare en France et signe d'une grande qualité des cours d'eau. Ils ont interrogé les clôtures pour la protection des berges et la maîtrise des prélèvements. Sur le premier point, il a pu être précisé que cela concerne essentiellement les affluents, qu'il n'y a pas eu de retour de difficultés en lien avec les inondations et que la solution adaptée est choisie par l'éleveur concerné. Sur le second, la maîtrise des prélèvements concerne les sources en tête de bassin versant. Un membre a souligné la nécessité de mieux connaître l'hydrologie au printemps.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité (moins six abstentions) au projet de délibération soumis au vote du comité de bassin. Il vous est proposé de donner un avis favorable au projet de Sage de la baie de Lannion sous une réserve :

compléter le Sage par des éléments relatifs à la culture du risque « inondations » ;

Et une recommandation :

 préciser que les volumes actuellement prélevés correspondent à des volumes réellement prélevés et non aux volumes fixés dans les autorisations « loi sur l'eau ».

M. le président, la commission soumet au comité de bassin la délibération qui se situe en page 110 de votre dossier de séance. »

M. le président :

Qui veut intervenir?

M. DURAND:

J'interviens juste pour préciser à M. Burlot que c'est aussi une très belle région. [Rires]

M. FERRAND:

Le conseil départemental de la Haute-Loire a émis un avis le 13 mars. Ils m'ont demandé de vous rapporter un certain nombre de points.

Le premier porte sur la règle numéro 1 en matière d'encadrement de volumes. Le conseil départemental voudrait compléter dans un premier temps la connaissance des prélèvements et substituer l'approche proposée dans la règle numéro 1 par une disposition du PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) moins contraignante. En remplacement de la notion d'encadrement des volumes maximums disponibles, cela pourrait passer par la mise en place de la stratégie de réduction des prélèvements sur l'ensemble du territoire du Lignon en priorisant les secteurs d'intervention, par exemple en croisant les données quantitatives avec les enjeux qualitatifs.

Le conseil départemental partage l'intérêt de la CLE du Sage Lignon à la réflexion prévue sur le principe de solidarité aval-amont, approche qui permettrait de faire participer les bénéficiaires d'une ressource de qualité et en quantité suffisante restituée en aval au programme d'action engagé sur les têtes de bassin versant.

Le conseil départemental demande également de préciser dans les documents du Sage le lien avec le Sage Loire-Rhône-Alpes par le rappel des thématiques communes, alimentation en eau potable en lien avec la retenue de la Valette, classée captage Grenelle et définie comme prioritaire dans le Sdage 2016-2021 – gestion quantitative, gestion qualitative, problématique du phosphore et de l'eutrophisation des barrages de la Valette et de Grangent notamment – et de revoir à la baisse par souci d'économie le dimensionnement de l'équipe d'animation du Sage, ce qui permettrait également d'avoir une cohérence avec les équipes d'animation des autres Sage du territoire et d'indiquer dans les documents du Sage les secteurs sur lesquels le diagnostic morphologique des cours d'eau est à conduire en priorité.

M. le président :

Je soumets au vote le projet de Sage.

Avis portant sur le projet de Sage du bassin Lignon du Velay.
 Adoptée à la majorité (130 voix pour, 1 voix contre, 20 votes blancs).
 Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-04 du 23 mars 2017.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Point n°5 de l'ordre du jour

Mme ANTON:

« La réunion du 21 février 2017 était consacrée à l'examen de trois projets de SLGRI (stratégie locale de gestion du risque d'inondation) sur les territoires de Montluçon, de Tours et d'Orléans, retenus dans le cadre du premier cycle de la mise en œuvre de la directive inondation.

Le premier dossier à l'ordre du jour de la commission Inondations, plan Loire (CIPL) concernait le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation déposé par Montluçon Communauté auprès du préfet de l'Allier.

Après la présentation par le porteur de projet, le délégué de bassin a présenté son analyse du projet et proposé qu'il soit demandé au porteur et au préfet de l'Allier, chargé d'adopter la SLGRI de Montluçon :

- de définir explicitement, dans le cadre de l'action FD1 (fiabilisation du système de protection contre les inondations), les zones protégées et les spécificités de l'ouvrage, le gestionnaire tel que prévu par le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques et les conclusions de l'étude de dangers; en effet, la fonction de protection des ouvrages de murets existants doit être qualifiée et si elle est avérée, un gestionnaire doit être désigné dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Gemapi;
- au regard de l'ambition du programme, de prévoir rapidement la mise en place d'une animation et de préparer a priori dans le cadre d'un PAPI (programme d'action de prévention des inondations) la concrétisation des actions envisagées;
- de décliner la stratégie en programme opérationnel dans le cadre du plan Loire IV;
- d'intégrer dans la démarche les différentes parties prenantes, notamment les associations de protection de la nature et de défense de l'environnement représentatives sur le territoire, en particulier si des interventions sont envisagées sur les cours d'eau (action FD1-3).

Les échanges avec le porteur ainsi que le débat au sein de la commission ont permis de valider ces demandes et d'y ajouter les recommandations supplémentaires suivantes :

- renforcer les échanges avec les entreprises et établissements de santé et développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité;
- renforcer le diagnostic sur le patrimoine culturel.

La CIPL a adopté un avis favorable accompagné des recommandations précitées à l'unanimité.

Le deuxième dossier concernait le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important de Tours, porté par la communauté urbaine de Tours et la DDT d'Indre-et-Loire.

Le préfet d'Indre-et Loire a transmis pour avis ce projet de SLGRI au préfet coordonnateur de bassin, lequel s'appuie sur la CIPL pour construire son appréciation.

Après la présentation par les porteurs du projet, le délégué de bassin a présenté son analyse et proposé qu'il soit demandé aux porteurs et au préfet d'Indre-et Loire, chargé d'adopter la SLGRI de Tours, de décliner cette SLGRI, qui est un projet global et cohérent, de manière opérationnelle, notamment au travers du dispositif des PAPI, lequel sera l'occasion de préciser les maîtrises d'ouvrages nécessaires à sa mise en œuvre pour la période couverte par la SLGRI.

Les échanges avec le porteur ainsi que le débat au sein de la commission ont permis de valider ces demandes et d'y ajouter les recommandations supplémentaires suivantes :

- analyser les écoulements souterrains, remontées de nappe et leurs incidences;
- ne pas augmenter le nombre d'établissements accueillant des personnes sensibles (maisons de retraite ou autres) en zone inondable;
- affiner l'analyse des enjeux patrimoniaux.

La CIPL a adopté un avis favorable accompagné des recommandations précitées à l'unanimité.

A la différence des deux autres SLGRI, celle d'Orléans est au-delà justement du périmètre du TRI, soit 39 communes englobées au lieu de 26.

Le troisième point de l'ordre du jour concernait le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'Orléans, porté provisoirement par la DDT du Loiret. Le projet a été présenté en commun avec la communauté urbaine d'Orléans. Le secrétaire général de la préfecture du Loiret a transmis pour avis ce projet de SLGRI au préfet coordonnateur de bassin, lequel s'appuie sur la CIPL pour construire son appréciation.

Après la présentation par les porteurs du projet, le délégué de bassin a présenté son analyse et proposé qu'il soit demandé aux futurs porteurs et au préfet du Loiret, chargé d'adopter la SLGRI d'Orléans :

- d'aboutir rapidement, comme le propose le projet de stratégie locale, à la mise en place d'une gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie et définir un porteur pour élaborer puis conduire un PAPI pour les actions proposées – la communauté urbaine et future métropole s'est proposée pour le portage si accord des 38 autres communes sur ce point;
- de décliner la stratégie en programme opérationnel dans le cadre du plan Loire IV.

Les échanges avec le porteur de projet ainsi que le débat au sein de la commission ont permis de valider ces demandes et d'y ajouter les recommandations supplémentaires suivantes :

- analyser les écoulements souterrains, remontées de nappe, résurgences, en particulier du Loiret et leurs incidences :
- encourager la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde ;
- faire aboutir rapidement la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

La CIPL a adopté un avis favorable accompagné des recommandations précitées à l'unanimité.

Les débats autour des présentations des SLGRI ayant été très nourris, les points divers ont été présentés très brièvement par le service Loire et bassin Loire-Bretagne de la Dreal, représentant le délégué de bassin.

- l'avancement des stratégies locales et les perspectives 2017 : la CIPL a déjà examiné dix SLGRI ; l'essentiel de la deuxième moitié des SLGRI devrait être examiné d'ici la fin 2017, quelques territoires n'ayant pas encore formellement initié la démarche ;
- le lancement du deuxième cycle de la directive inondation : l'EPRI (évaluation préliminaire des risques d'inondation) sur le bassin Loire-Bretagne, qui constitue une base d'information déjà très fournie, sera actualisée en tant que de besoin ; les travaux des services de l'Etat seront présentés devant la commission ; l'EPRI devra être prête pour la fin du premier semestre 2018.

Ces points seront approfondis lors de la prochaine réunion prévue le 14 juin 2017. »

Mme ROUFFET-PINON:

Je représente la FRANE (Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement). Je voulais intervenir concernant la SLGRI de Montluçon. Je n'avais pas pu venir à la commission pour des raisons de santé. J'avais envoyé un mail pour préciser les inondations importantes générées par les affluents du Cher ainsi qu'une problématique concernant le canal de Berry. Je me permettrais de le refaire.

Mme MORAGUEZ:

Les établissements de santé sont évoqués. Toutefois, dans les échanges, on visait également les maisons de retraite. Aussi, il faudrait être précis dans la formulation en marquant « établissements de santé et médicosociaux ».

M. DORON:

Concernant la SLGRI de la communauté d'agglomération de Montluçon, puis celle de Tours, on parle de renforcer le diagnostic sur le patrimoine culturel et d'affiner l'analyse des enjeux patrimoniaux. J'aurais souhaité une clarification au sujet de ces deux éléments.

M. le président :

Il nous est apparu sur certains dossiers que le patrimoine existant n'avait pas été suffisamment pris en compte, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas eu de relevé exhaustif du patrimoine à risque. C'est la raison de la modification.

Mme ANTON:

La protection de notre patrimoine culturel ne ressortait pas assez au niveau des différents SLGRI.

M. le président :

Il s'agit le plus souvent de bibliothèques départementales et d'archives départementales ou municipales.

M. Taufflieb va nous rendre compte des travaux de la commission de coopération internationale.

M. TAUFFLIEB:

A propos du plan d'adaptation, la commission avait eu une réflexion le 18 octobre dernier en matière de lisibilité de ce qui est proposé aux assemblées en termes de consultation. Je trouve que le questionnaire est bien fait compte tenu de la complexité du sujet.

La commission a également évoqué le concours d'affiche *II y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs*. Le jury a choisi trois lauréats. Ce n'était pas simple. Les enfants ont beaucoup d'imagination. Les professeurs qui les ont encadrés ont également donné beaucoup d'informations. J'ai suggéré un prix spécial pour les enfants handicapés.

Concernant le plan de communication, il a été prévu des modules de formation concernant le comité de bassin, le Sdage, les Sage, etc. pour que chacun d'entre nous sache de quoi on parle et sur quoi on travaille.

La commission a souhaité que l'ensemble des personnes qui peuvent le faire, notamment les membres d'associations et les élus dans leurs assemblées puissent les passer à leurs collègues pour donner quelques éléments d'informations. Nous avons également suggéré qu'un module supplémentaire présente le rôle des CLE.

C'était la dernière commission de Paule Opériol en tant que directrice de l'information et de la communication. Entretemps, Mme Bernard nous a rejoint. Je lui souhaite une bonne réussite dans ses travaux qui ne sont pas des plus faciles. Je suis persuadé qu'elle poursuivra le travail.

Enfin, nous avons été invités par pS-Eau (programme Solidarité-Eau) au Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes pour présenter les actions de la commission devant un atelier d'acteurs de la coopération internationale, pour mettre en avant notre politique.

Par ailleurs, avec le président Pélicot, nous avons participé le 1^{er} février dernier à une journée consacrée à cette coopération avec l'ensemble des autres agences de l'eau, des élus en charge de cette politique et des représentants techniciens ou directeurs d'agence. Nous avons essayé de voir si nous pouvions, aussi bien sur le plan de la solidarité que sur le plan institutionnel, coordonner les politiques des agences de l'eau.

POINTS DIVERS

Point n°6 de l'ordre du jour

M. le président :

Je rappelle les prochaines dates de réunion du comité de bassin et de ses commissions :

- jeudi 13 avril : commission Communication et Action internationale ;
- jeudi 18 mai : commission Littoral ;
- mardi 6 juin : commission Planification ;
- jeudi 8 juin : commission Finances et Programmation (réunion conjointe avec la commission Programme et la commission Budget et Finances du conseil d'administration pour travailler sur l'élaboration du 11^e programme d'intervention de l'agence);
- mercredi 14 juin : commission Inondations, plan Loire ;
- jeudi 6 juillet : séance plénière du comité de bassin.

Puis, deux réunions des présidents de CLE sont prévues le 11 mai à Nantes et le 22 mai 2017 à Clermont-Ferrand.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45)

TABLES RONDES DU 23 MARS 2017

M. le président :

J'ai souhaité que les comités de bassin soient l'occasion d'informer ses membres sur certains sujets techniques comme le changement climatique. Cela permet une acculturation sur ce sujet. Lors de la séance plénière du comité de bassin du mois de mars dernier, nous avons pu entendre des experts de Météo-France et de l'Inra. Une table ronde avait ensuite eu lieu avec des témoignages sur des expériences locales.

Aujourd'hui, j'ai demandé à ce que nous ayons deux interventions. La première concernera la place de l'agriculture face au changement climatique. Je remercie les chambres d'agriculture et le GRAB (groupe de recherche en agriculture biologique) d'avoir travaillé ensemble pour nous proposer une intervention.

La présentation se fera en double binôme avec les élus :

- Philippe Noyau, président de la commission agricole Loire-Bretagne / Sarah Petiard-Colombie, représentante des chambres d'agriculture ;
- Claude Gaulandeau, représentant des agriculteurs biologiques du bassin Loire-Bretagne / Patrick Lemarié, Inter GRAB Loire-Bretagne.

La deuxième intervention sera assurée par M. Corbel de l'ARS Centre-Val de Loire pour évoquer les enjeux autour de l'eau et de la santé face au changement climatique.

TABLE RONDE 1 : LA PLACE DE L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme Petiard-Colombie:

Je suis chargée de mission environnement à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Ce sera une présentation commune à quatre voix, l'objet étant l'adaptation au changement climatique sur le plan agricole à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Nous allons commencer par vous présenter les travaux effectués par les chambres d'agriculture du bassin Loire-Bretagne, mais plus particulièrement, ceux qui sont menés en ce moment en Pays de la Loire, avec tout un travail de connaissance sur les effets du changement climatique sur l'agriculture. Nous avons intitulé cette partie « connaître pour agir », l'idée étant d'observer ce qui s'est déjà passé sur nos territoires sur le plan agricole.

Le changement climatique n'est pas nouveau. En agriculture, nous avons besoin de concret, l'idée étant de prendre notre rétroviseur pour savoir ce qui s'est passé sur les trente dernières années et d'avoir des indicateurs qui aient du sens pour l'agriculture. Ainsi, nous prenons les données climatiques sur trente ans (de 1970 à nos jours). Nous avons les données de Météo-France. Puis, nous avons des données d'observateurs, avec les dates de récoltes par exemple. Ensuite, nous construisons des indicateurs qui serviront demain aux agriculteurs et aux conseillers agricoles. Nous avons appelé cela Oracle (observatoire régional du changement climatique et de ses impacts en agriculture). Ce travail a été initié en Poitou-Charentes par Frédéric Levrault qui était déjà intervenu dans cette instance. L'objectif est de rendre concrètes les connaissances actuelles, de mettre en place des agro-indicateurs, des indicateurs spécifiques pour l'agriculture, puis d'élaborer des stratégies d'adaptation.

C'est un travail qui est intégré dans une démarche beaucoup plus vaste, avec une projection tendancielle des effets de ces indicateurs sur les trente années à venir. Après, nous avons un travail beaucoup plus prospectif avec les mêmes données qui ont été utilisées pour les travaux du plan d'adaptation. Une projection en 2080, avec plusieurs hypothèses, s'avère beaucoup moins visible pour l'agriculture. C'est pour cela que nous nous concentrons sur des observations passées, puis sur une projection sur les trente ou quarante années à venir.

Nous avons d'abord des indicateurs climatiques, dont l'évolution de la température de 1970 à 2014. La tendance à la hausse est avérée. Par exemple, au Mans, nous avons une augmentation

tendancielle de 0,43° par décennie. Ainsi, sur quarante ans, nous avons 1,6° d'augmentation moyenne des températures annuelles. Nous observons un différentiel avec le littoral qui bénéficie d'un tampon du fait du climat océanique. Par contre, en se projetant vers Orléans, nous pourrions retrouver ce même gradient d'évolution ; plus nous allons vers un climat continental, plus ce gradient d'évolution est marqué.

Par contre, concernant l'eau, aucune tendance avérée n'est notée. Dans ce domaine, nous avons les agro-indicateurs. Par exemple, un bilan hydrique permet de mesurer exactement l'impact sur les cultures de façon saisonnière. Ces indicateurs vont nous permettre d'agir demain. Nous pouvons constater une grande variabilité d'une année sur l'autre. Finalement, c'est autant la tendance que l'aléa qu'il va falloir anticiper par rapport à l'adaptation de l'agriculture.

Enfin, nous avons des indicateurs d'impact. Nous en avons une trentaine dans le cadre de Oracle. Par exemple, en 1960, la période de vendange se situait entre le 5 octobre et le 15 octobre. Maintenant, nous avons douze à quinze jours de décalage, avec des récoltes qui sont plutôt fin septembre. Ainsi, chaque agriculteur peut se rendre compte d'ores et déjà de ce changement.

Pour apporter des solutions, nous avons plusieurs axes :

- s'adapter aux évolutions tendancielles lorsqu'elles sont avérées ;
- s'adapter aux aléas climatiques, aux changements d'une année sur l'autre.

Pour nous ajuster conjoncturellement à ces variations importantes, nous créons une batterie d'informations. Nous avons les indicateurs climatiques, les indicateurs agro-climatiques, les indicateurs d'impact, et derrière, nous construisons des leviers d'action.

Je citerais le projet PEREL (pérennisation de l'élevage par l'autonomie fourragère). L'idée, c'est de rassembler tous les éléments qui vont permettre aux décideurs-agriculteurs, ou ceux qui les conseillent, d'avoir tous les leviers et toutes les solutions pour s'adapter. Il existe des fourrages adaptés en fonction du climat, des types de sols, du coût de mécanisation, du coût des semences... Par exemple, l'observatoire des coûts est utilisé comme base de négociations lorsque l'agriculteur manque de fourrage et doit en acheter au voisin pour pouvoir mieux répondre aux besoins des animaux. L'outil intègre également toute une partie concernant la gestion de la ressource en eau. C'est un outil disponible en ligne pour tous les agriculteurs et tous les conseillers en Pays de la Loire.

M. LEMARIE:

Je suis animateur de l'Inter GRAB Loire-Bretagne. Mon intervention concernant l'agriculture biologique vient en prolongement de la présentation de Mme Petiard-Colombie. A partir de l'expérience de l'agriculture biologique, il s'agit d'identifier comment des systèmes de production qui se définissent à la base comme en recherche d'équilibre de fonctionnement par rapport au milieu pédoclimatique s'adaptent au changement climatique. Les producteurs qui envisagent de passer en bio se demandent souvent s'ils vont être en capacité de produire assez d'aliments tous les ans pour nourrir leurs animaux. La situation de disponibilité en fourrage dans certains élevages bio, comme dans les élevages conventionnels, a parfois pu sembler tendue certaines années.

Une étude pilotée par l'Institut de l'élevage est en cours depuis 2014 jusqu'en 2018, réalisée sur toute la France avec de nombreux partenaires, dont des chambres d'agriculture et des groupements bio et portant sur 260 fermes laitières et 120 fermes en bovin-viande. L'autonomie en aliment, en fourrage et en concentrés dans les exploitations repose sur de nombreux leviers. Les agriculteurs ont à gérer des facteurs non maîtrisables, en particulier le climat. L'étude sur dix ans montre que tous les systèmes de production subissent le climat et doivent conditionner les choix qu'ils font sur leurs exploitations en fonction des aléas climatiques.

Par ailleurs, un grand nombre de facteurs sont issus des choix stratégiques des producteurs. Il apparaît évident que plus le niveau de concentrés distribués aux animaux est élevé, plus il est difficile d'assurer l'autonomie de l'élevage. Puis, plus les surfaces cultivées en maïs-fourrage pour faire de l'ensilage sont importantes, plus il est difficile également d'assurer l'autonomie tous les ans. Ce sont des aspects que les producteurs bio ou conventionnels intègrent peu à peu depuis plusieurs années.

Concernant une notion moins intuitive par rapport à cette étude, il semblerait que les prés temporaires constituent un facteur de dégradation de la sécurité alimentaire. Le renouvellement des prairies est un facteur d'incertitude pour les agriculteurs. Ils ne sont pas toujours certains tous

les ans de pouvoir semer dans de bonnes conditions. Les prairies permanentes semblent donner des résultats au moins aussi intéressants que les prairies temporaires.

Enfin, la diversité de l'assolement est un facteur favorable à la sécurisation alimentaire. Depuis quelques décennies, nous avions assisté à un phénomène de spécialisation, c'est-à-dire une réduction du nombre de rotations dans les cultures. Si nous misons sur la diversité des cultures par rotation, ce serait un facteur de stabilisation. En fonction des conditions climatiques, si le rendement d'une culture n'est pas satisfaisant sur une année, une autre culture rattrapera.

Je vous présente quelques résultats globaux intermédiaires, l'étude n'étant pas finalisée. Il existe des facteurs favorables à l'autonomie alimentaire des élevages. D'abord, la recherche de performance en intensifiant la production par des apports importants de concentrés rend l'autonomie alimentaire plus difficile pour les exploitations. Puis, de toute façon, les élevages dépendront toujours des conditions climatiques. Toutefois, il serait possible en matière de choix stratégique et d'objectif de production de fourrage de prévoir un stock de sécurité conséquent afin de pouvoir passer les années qui seraient éventuellement plus compliquées. Se pose également la question de la surface mise à disposition des animaux pour les nourrir. En terme technique, il s'agit du chargement qui est le rapport entre les surfaces utilisées et le nombre d'animaux.

Enfin, cette étude montre également que l'autonomie alimentaire peut améliorer la performance économique. Les producteurs vont évoluer dans leur système s'ils sont certains de pouvoir améliorer leur revenu. En général, les élevages qui relèvent de l'agriculture durable ont des revenus meilleurs que les exploitations plus intensives.

M. NOYAU:

Les chambres d'agriculture affichent deux objectifs : s'adapter aux tendances à long terme et aux aléas climatiques, puis augmenter notre résilience par rapport à nos systèmes. Nous avons choisi de résister à ce réchauffement, sachant que si nous atténuons dès maintenant, nous aurons quand même un réchauffement de quelques degrés. Ainsi, nous avons besoin de nous appuyer sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée pour trouver des variétés qui sont mieux adaptées. Nous garderons néanmoins nos vieilles variétés parce que nous en avons besoin.

Puis, nous pouvons travailler sur la rotation pour que nos systèmes soient plus résilients. Le problème, c'est qu'il nous manque des débouchés.

Ensuite, s'agissant de gestion de stock, des problèmes se posent en termes de production et de moyens financiers pour avoir un an de stock en fourrage. Aussi, il faut travailler en même temps sur le financement.

Les choix stratégiques consistent à :

- diversifier nos assolements;
- sécuriser les systèmes d'accès à l'eau ;
- se servir des nouvelles technologies pour avoir de nouveaux outils d'aide à la décision ;
- repérer la période de sensibilité forte de la plante à l'irrigation ;
- gérer les prélèvements d'eau en hiver ;
- réduire le travail du sol pour conserver plus d'eau ;
- gérer l'enherbement, les limaces, les campagnols...

Mme Petiard-Colombie a évoqué l'outil Oracle qui va permettre des travaux de simulation par petite région et par culture. Cela a été effectué récemment sur les légumes, ce qui a permis de constater qu'il existe une différence entre Nantes et Orléans en termes de changement climatique. Il s'agit de s'adapter et de se poser les bonnes questions : devons-nous, par exemple, planter des oliviers en région Centre ? Devons-nous encore, pour la forêt, planter des essences sensibles qui ne résisteront pas dans cinquante ans ? Nos techniciens travaillent sur des projections dont il faut essayer de tenir compte. Nous avons encore besoin d'affiner nos travaux. Les techniciens travaillent sur les problématiques par région.

Enfin, l'accompagnement s'effectue de manière individuelle et collective. L'accompagnement individuel porte sur la stratégie de l'entreprise en termes de résistance au climat et de gestion de la consommation d'eau et d'énergie. Pour cela, des outils sont mis en place dans chaque département. Puis, l'accompagnement collectif s'exprime par un appui aux groupes de développement et techniques qui travaillent plus profondément sur les différentes problématiques à résoudre.

M. LEMARIE:

Les stratégies techniques qui sont mises en avant en agriculture biologique sont travaillées non seulement par les producteurs bio mais également dans d'autres réseaux comme l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, le réseau Semences paysannes... Une diversité de mouvements avance vers cette notion d'agriculture durable.

Il s'agit également de mettre en œuvre des mesures d'adaptation sans regret, c'est-à-dire que de toute façon, elles auront un bénéfice quelle que soit l'ampleur du changement climatique à venir. Ces techniques nécessitent sans cesse de la part des producteurs de nouvelles expérimentations en fonction des évolutions annuelles dans leurs pratiques et des conditions climatiques. Il s'agit d'abord de pouvoir stocker l'eau naturellement, c'est-à-dire dans les sols, ce qui requiert la conservation de la matière organique des sols. Cela passe par des techniques de fertilisation organique ainsi que des techniques culturales simplifiées, la réduction du travail du sol, la mise en valeur des résidus de culture, la mise en place de prairies longue durée, de haies, l'agroforesterie, etc. Ainsi, ce sont plusieurs éléments combinés qui peuvent donner des avancées.

Concernant le travail du sol, la réduction du nombre de labours à faible profondeur dans la rotation permet d'éviter l'évaporation. Puis, les agriculteurs sont en pleine innovation en diversifiant les cultures. Ensuite, tout un travail de développement de variétés s'effectue par les producteurs euxmêmes sur leurs exploitations, en particulier dans le réseau Semences paysannes, ce qui permet d'obtenir des variétés plus adaptées aux conditions climatiques de leur milieu. Enfin, la valorisation des zones humides sur tout le territoire permet de se constituer un stock de fourrage en période sèche. Ces zones sont actuellement très recherchées.

Toutes ces innovations agronomiques ont un impact gagnant-gagnant, en particulier sur les critères environnementaux. La mise en œuvre de ce type de stratégie permet de réduire l'utilisation d'herbicides et de produits phytosanitaires, ainsi que la consommation d'énergie et d'eau, puis de préserver la biodiversité. Cela entretient également les paysages et favorise la création d'emplois locaux dans des fermes bio qui disposent généralement de plus de salariés, puis dans les entreprises locales de transformation et de distribution.

En termes de communication, le fait de produire localement des produits de qualité tout en préservant l'eau interpelle les citoyens qui vont pouvoir disposer d'aliments de qualité, et par conséquent, préserver leur santé.

Nous avons mené une réflexion entre différents réseaux – FNAP (Fédération nationale Accueil Paysan), CIVAM (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et le réseau InPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) – sur les priorités. Cela fait partie de vos débats sur l'usage de l'eau en agriculture. Il nous semble que la première priorité, c'est de protéger les capacités de stockage de l'eau par les milieux (rétention par les sols, évitement des ruissellements, préservation des zones humides…).

Puis, en cas de construction de réserve, il faut que les études soient précises et attestent que la régénération des milieux lors des excédents hivernaux est bien respectée. Nous ne sommes pas contre l'irrigation, y compris en agriculture biologique. Certes, il pourrait y avoir des excès en agriculture biologique qu'il faudrait retravailler, en particulier sur les cultures de légumineuses irriguées. En cas d'irrigation, il nous semble que la priorité doit être donnée aux cultures à valeur ajoutée économique et sociale et à destination humaine, avec des actions qui sont de toute façon nécessaires pour réduire l'usage de l'eau.

M. GAULANDEAU:

Nous sommes dans un contexte de développement important de la consommation et de la production des aliments bio. Dans le cadre de l'agriculture biologique, nous sommes soumis à un cahier des charges qui cadre nos pratiques. Ce cahier des charges prend en compte largement l'environnement. Nos pratiques sont principalement préventives. L'aspect curatif ne vient qu'en dernier ressort quand nous n'avons pas trouvé de solutions en préventif.

Nous essayons de développer un autre modèle d'agriculture avec des techniques agricoles nouvelles. Le mélange de plusieurs céréales dans une même culture notamment présente une marge de progrès très importante.

Puis, l'agriculture doit aborder le sujet de sa pérennité en termes économiques. Nous avons vécu la spécialisation depuis quelques années, ce qui peut poser question. Il faut une agriculture

dynamique avec les moyens de se développer et de prendre le virage de la transition. Pour cela, il faut réfléchir à la diversification, à d'autres sources de revenus que simplement les productions uniques dans les exploitations.

Tout cela provoque une effervescence dans le monde du bio. Il peut en naître des pistes à l'avenir parce que c'est dans le mouvement que nous trouverons des solutions.

En matière de soutien, ce développement fort de l'agriculture biologique fait qu'aujourd'hui, les budgets ne sont pas à la hauteur des enjeux. Les agences peuvent être un soutien dans le domaine.

[Applaudissements]

M. le président :

Merci, mesdames et messieurs, de cet exposé fort intéressant. Qui veut poser des questions parmi les collègues de la salle ?

Mme BRUNY:

Je profite de cet instant, puisqu'il est beaucoup question de sol, pour relayer la campagne de France Nature Environnement qui justement a mis en ligne une pétition sur la protection des sols. Nous vous encourageons à signer l'« appel du sol » et à le relayer. Le numéro de pièce d'identité est demandé. La pétition sera adressée à la Commission européenne.

M. ROUSSEAU:

Je considère le message délivré dans ces quatre exposés comme très positif. Nous avons envie de l'encourager par tous les moyens. Néanmoins, j'ai l'impression d'une rupture avec des propos de ce matin concernant les prairies. Puis, il faut concéder que les moyens financiers accordés à l'agriculture biologique sont effectivement assez faibles. Pourtant, il faut encourager une démarche d'avenir. La demande est actuellement importante en matière d'agriculture biologique. Des régions présentent des évolutions majeures que j'aimerais voir dans ma région Centre.

M. NOYAU:

Je suis intervenu ce matin pour dire que des prairies ne peuvent pas être implantées dans des zones où il n'y a pas d'élevage, qu'il faut adapter au mieux. Je suis d'accord pour la recherche de la résilience.

M. BELZ:

Je voulais savoir si vous avez été, dans vos études, jusqu'à des scénarios prospectifs à 2050 ou 2100 en matière d'impact sur l'agriculture, notamment face aux inondations de plus en plus fréquentes, voire la maritimisation de certains milieux, puis de ce que cela engendrerait en termes de foncier pour l'agriculture de demain.

Mme PETIARD-COLOMBIE:

Concernant les projections à long terme, plusieurs territoires en France ont été étudiés avec cette fameuse projection à 2080. Par contre, le volet « inondation » n'a pas été abordé. Certes, ces projections ne vont pas permettre d'avoir un conseil direct à l'instant T. Par contre, elles vont permettre d'aborder la discussion et de se projeter vers un horizon plus lointain pour imaginer des solutions, des contextes et même des systèmes qui peuvent être différents sur lesquels les agriculteurs ne se seraient pas penchés s'ils n'avaient pas eu cette vision à 2080. Les chiffres sont beaucoup plus complexes à aborder. Le plan d'adaptation, par exemple, présente sept scénarios possibles selon les différentes hypothèses d'évolution de température. Dans ces projections de Climat 21, nous choisissons le scénario médian. Néanmoins, les chiffres restent assez hypothétiques. Aussi, nous préférons avoir des chiffres plus proches de la réalité pour que des actions puissent être menées d'emblée.

M. BODARD:

Avez-vous approché les techniques de la permaculture dans cette recherche de diminution de l'usage de l'eau? L'un des fondamentaux de la permaculture, c'est la couverture permanente des sols pour éviter leur assèchement et pour protéger les microorganismes à la fois de la chaleur et du froid selon les saisons.

M. GAULANDEAU:

La permaculture est tout à fait adaptée à des échelles relativement petites. Les grands principes sont repris dans l'agriculture biologique, notamment l'utilisation de grandes quantités de matières organiques qui restent dans la couche superficielle du sol. En l'occurrence, on se rapproche des techniques de permaculture. Pour l'instant, cela n'a pas encore été étudié à l'échelle d'une exploitation de céréales ou de grandes cultures. Toutefois, les principes sont intéressants.

M. NOYAU:

La permaculture concerne de toutes petites unités. Il y a tous les avantages mais également toutes les contraintes dont de revenu derrière. Des techniques innovantes essayent également d'avoir des outils adaptés pour ne pas retourner le sol et garder la matière organique.

Mme AUBERGER:

Je voulais savoir si vous avez travaillé sur la réintroduction de la polyculture, pas forcément à l'échelle de l'exploitation parce que cela apparaît dans certains cas difficile, mais à l'échelle des petits territoires, pour avoir le croisement entre production céréalière et élevage.

M. GAULANDEAU:

Il a été très longtemps reproché à l'agriculture biologique le fait qu'il fallait obligatoirement avoir un élevage pour équilibrer une exploitation bio. Aujourd'hui, il existe des exploitations bio qui n'ont pas d'élevage. Certes, ce n'est pas le plus facile. Un élevage couplé avec une production de céréales induit un système global qui fonctionne bien, qui est équilibré et qui permet de sécuriser la production. Des expériences sont en cours. Des exploitations céréalières sont prêtes à se grouper pour permettre l'installation d'un éleveur pour équilibrer le système. En l'occurrence, on retrouve des techniques de permaculture, avec une couverture végétale qui vient après une céréale pour nourrir le troupeau pendant l'hiver. Cela permet d'avoir une viande de qualité.

M. NOYAU:

Nous avons en Loir-et-Cher des bergers sans terre qui veulent s'installer et qui passent des conventions avec des céréaliers pour faire en sorte que l'hébergement et l'alimentation des moutons soient assurés toute l'année. Des cultures sous couvert végétal peuvent également être envisagées. Il s'agirait de planter, en même temps que l'orge, le trèfle ou la luzerne pour alimenter le bétail après l'été.

Mme PETIARD-COLOMBIE:

Le projet applicatif CEREL est un procédé d'échange entre céréaliers et éleveurs qui consiste à étudier toutes les synergies possibles qu'il pourrait y avoir entre ces deux systèmes sur un territoire donné. Il ne s'agit pas forcément de respécialiser une exploitation mais de trouver des coopérations intéressantes. C'est un projet national. Des exploitations en Vendée et en région Centre étaient impliquées dans ce projet CEREL.

M. PLESSIS:

Je représente les chambres d'agriculture au CESER des Pays de la Loire. J'ai noté l'aspect très multifactoriel du sujet. Il n'y aura pas de solutions toutes faites pour l'ensemble du bassin. Les solutions seront différentes selon les productions (maraichères, fourragères ou céréalières), le type de sols et la pluviométrie. Par exemple, le Nord-ouest mayennais n'a pas besoin d'irrigation même

les années les plus sèches. Or, le Sud-est mayennais, qui n'est pourtant pas très loin, souffre beaucoup plus souvent de manque d'eau.

L'élément statistique est relativement important pour trouver la solution la plus adaptée. Au niveau du CESER des Pays de la Loire, nous avons fait une étude sur l'adaptation au changement climatique. Concernant l'agriculture, nous avons d'une part cette notion de résilience. Cela a été évoqué par rapport à l'adaptation des variétés. D'autre part, la notion de statistique permet de savoir s'il est opportun d'irriguer ou de faire une réserve. C'est une sorte de phénomène assuranciel à la fois pour l'agriculteur mais aussi par rapport à l'environnement. En effet, quand un certain rendement a été prévu mais n'a pas été atteint parce qu'il manque de l'eau, il y aura un religuat plus important dans le sol, donc une pollution plus importante.

M. FERRAND:

Votre exposé est fort intéressant mais très orienté Loire aval. Par ailleurs, une étude de l'EPL (établissement public Loire) sur le changement climatique donne des chiffres différents, notamment en matière d'évolution de la pluviométrie. Puis, de grands territoires n'ont pas ce choix de faire de la polyculture élevage parce que sur du rocher, vous ne faites pas pousser autre chose que de l'herbe. Certains systèmes agricoles ne peuvent pas s'adapter aussi facilement.

M. le président :

D'où la nécessité d'avoir des réglementations qui soient au plus proche des territoires puis d'entrer en relation directe avec les Sage et les CLE.

Mme PETIARD-COLOMBIE:

Je précise que toute la Nouvelle-Aquitaine est intégrée au projet Agri-Accept.

M. GAULANDEAU:

Effectivement, des céréales peuvent être amenées à souffrir de la sécheresse. Le choix des variétés est très important. Puis, il faudrait envisager une agriculture qui ne vise pas toujours le plus haut. A un moment donné, sur une moyenne pluriannuelle, il est possible d'envisager un rendement moyen avec une baisse des intrants et une sécurisation du revenu avec un niveau de charges très bas. La rentabilité serait la même.

Mme MAUSSION:

Il existe une ferme expérimentale bio, à l'initiative des chambres d'agriculture, qui travaille énormément sur tout ce qui est prairie multi-espèces et sur les mélanges céréaliers pour pouvoir démontrer que l'on peut être autonome tout en étant économiquement très viable. Ce sont des fermes expérimentales bio mais ouvertes à tous les conventionnels. Nous arriverons à travailler sur la qualité de l'eau en créant des ponts entre les bio et les conventionnels. Nous nous rendons compte qu'il y a plus de conventionnels que de bio qui se rendent aux salons Tech & Bio. Il faut continuer à permettre ces ponts entre les différentes agricultures mais non pas les opposer. Il y a tout à fait des choses à prendre de chaque côté.

Mme ANTON:

A Orléans, nous avons justement une convention tripartite avec L'Orléanaise des Eaux, la chambre d'agriculture du Loiret et la mairie d'Orléans pour agir sur la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions diffuses. Nous n'opposons pas les deux systématiquement; nous organisons des journées de rencontre entre les agriculteurs conventionnels et les agriculteurs bio pour les encourager à échanger sur les bonnes pratiques.

TABLE RONDE 2 : LES ENJEUX AUTOUR DE L'EAU ET DE LA SANTÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. CORBEL:

Mesdames, messieurs, bonjour. Je vais vous présenter les retombées sanitaires du changement climatique. Une perturbation impacte souvent l'espèce humaine de manière défavorable, de la même façon que pour toutes les autres espèces. Il y aura très ponctuellement des impacts positifs. Toutefois, la présentation qui va suivre va plutôt faire état des impacts négatifs.

En effet, pour la COP 21, l'Organisation mondiale de la santé avait sorti un rapport à l'intention des décideurs. Cette organisation citait le changement climatique comme la plus grande menace pour la santé publique au cours du siècle à venir. Nous pouvons nous rassurer en rappelant que l'homme est l'espèce la plus capable d'adaptation. Toutefois, nous aurons des impacts très forts et inégalement répartis. Les pays développés vont être relativement préservés tandis que des impacts très défavorables sont à attendre dans les pays en voie de développement.

Ce siècle se divise en deux parties. Dans sa première moitié, nous aurons un phénomène d'aggravation de tous les problèmes qui existent. Puis, sur la deuxième partie, de nouvelles menaces et de nouveaux risques sanitaires vont apparaître.

Les vulnérabilités dépendent de plusieurs facteurs. En l'occurrence, tout le monde n'est pas égal. De manière individuelle, une personne diabétique sera plus à risque face à une vague de chaleur. Puis, s'agissant de l'état de santé de la société en général, une société qui est bien préparée et qui est dans un bon état de santé global sera plus résiliente face à une catastrophe, que ce soit une vague de chaleur ou un ouragan. Lors de l'ouragan Katrina aux Etats-Unis, il n'y a pas eu d'épidémie de dengue alors que le vecteur était présent avec quelques cas humains. Par contre, si cette même catastrophe était survenue en Haïti, il y aurait eu une épidémie de dengue associée.

Puis, le statut socioéconomique va intervenir. Sont plus vulnérables aux effets du changement climatique les femmes enceintes, les travailleurs masculins en extérieur, les jeunes enfants et les personnes âgées. L'accessibilité au service de santé peut être une cause de vulnérabilité supplémentaire.

Classiquement, nous distinguons trois grands types de risques pour le changement climatique :

- les risques directs : les vagues de chaleur (changement de température, tempêtes, inondations, cancer de la peau...) ;
- les risques indirects liés aux impacts sur les milieux : l'augmentation de certaines maladies à transmission vectorielle, les infections liées à la dégradation de la ressource alimentaire et du milieu atmosphérique, la problématique avec les pollens, les feux de forêt, etc. ;
- les impacts liés aux institutions : la nutrition, la santé des travailleurs, la santé mentale, les déplacements forcés. la naissance de zones de conflit...

La sous-alimentation concerne à la fois les politiques nutritionnelles et la perte de rendement attendue.

Aujourd'hui, nous avons déjà quelques impacts liés au changement climatique. Vous pouvez consulter le cinquième rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). D'ici 2030 ou 2040, quoi que nous fassions, même en fermant tous les pots d'échappement – nous savons qu'il existe une forte inertie – le changement climatique aura des impacts inertiels liés aux émissions passées. Les scénarios sont tous à peu près les mêmes. Nous savons ce qui nous attend sur la première moitié du siècle. Les principaux impacts seront la sous-alimentation et la chaleur. Sur la deuxième partie du siècle, avec un scénario qui présente peu d'actions d'atténuation, les impacts deviennent totalement disproportionnés et les capacités d'adaptation seront dépassées. Quasiment tous les secteurs que j'ai présentés présentent un lien direct ou indirect avec la thématique de l'eau.

Sur le bassin Loire-Bretagne et en France en général, le principal impact en termes de morbidité et de mortalité sera lié aux vagues de chaleur qui surviennent de manière aléatoire. Toutefois, l'augmentation est déjà fortement visible puisque la fréquence a doublé depuis 1980 sur des périodes identiques, avec des vagues de chaleur plus intenses et plus longues. Ce que nous connaissons actuellement n'a absolument rien à voir. Même avec les mesures mises en place à la suite de la canicule de 2003, l'adaptation aura des limites.

La deuxième partie de ma présentation va reprendre le projet de plan d'adaptation au changement climatique soumis à la consultation, en déclinant les différents items de ce plan d'adaptation de l'agence de l'eau.

En termes d'enjeu « qualité », il est d'abord évoqué la qualité de l'eau potable ainsi que d'autres aliments, issus de la conchyliculture en particulier, avec des risques de dégradation liés à la ressource en elle-même, dont l'eutrophisation des eaux de surface et le ruissellement, avec des sols qui seront soumis à de fortes contraintes en été puisque le sol sera craquelé et asséché. Puis, de fortes pluies viendront lessiver les polluants. Il est toujours possible de fabriquer de l'eau potable si le risque a été préalablement identifié, si des installations sont mises en place et si nous sommes prêts à en payer le coût.

La dégradation peut ensuite survenir dans le réseau. Une eau plus chaude signifie une diminution du chlore libre, favorisant la croissance bactérienne. Cela entraîne également une dissolution plus rapide de certains polluants, dont le chlorure de vinyle monomère. Quand l'eau se réchauffe, nous avons un relargage plus fort de différents polluants. Concrètement, cela signifie des risques d'intoxication aigüe ou chronique et des risques de diarrhée. Même si en France, nous sommes déjà relativement bien préparés, il reste encore quelques mesures à mettre en œuvre pour une véritable résilience.

Puis, la qualité des eaux de baignade pourra être notablement affectée. Nous retrouvons les problématiques liées au réchauffement et à l'eutrophisation qui sont favorables au bloom algal et au développement de cyanobactéries et de microbes. Nous avons également le risque de noyade. La transparence des plans d'eau ne joue pas directement sur la qualité de l'eau. Toutefois, cela pose particulièrement problème aux sauveteurs pour porter secours aux nageurs.

Ces différentes dégradations de la qualité vont conduire à des intoxications aigües, des diarrhées, des dermatites ainsi que des maladies vectorielles. Le bulin est un petit escargot présent normalement dans les zones tropicales. En 2012, nous avons eu la première épidémie de bilharziose en Corse, ce qui correspond à une infection par un petit ver qui est transmis, dont le bulin est un hôte. Avec le réchauffement des eaux, nous pouvons avoir de nouvelles espèces qui engendreront de nouveaux risques. Cela aura plutôt lieu sur la deuxième partie du siècle.

Concernant les milieux aquatiques, j'ai noté le risque d'intrusion d'eaux saumâtres dans les nappes proches du littoral avec la remontée du biseau salé qui serait rendu beaucoup plus important avec le changement climatique en raison, d'une part, de l'élévation du niveau de la mer, et d'autre part, de l'exploitation plus importante puisqu'il y aurait des besoins accrus particulièrement en période estivale.

A propos de la quantité, le risque est avéré. Une sécheresse très forte entraîne une pénurie d'eau potable. Le risque pour la santé se manifeste concrètement par un conflit d'usage en période estivale. Si l'eau manque dans le réseau ou si elle est dégradée, nous aurons des problèmes liés à toutes les maladies hydriques. En matière d'hygiène, il n'y aurait plus la possibilité d'évacuer les matières fécales et de se doucher. Sans eau pour se rafraichir, nous aurons une moindre résistance à la chaleur. Dans les cas extrêmes, il y aura des problèmes de déshydratation. Certes, les plans de crise permettent de rétablir l'eau au moins par une alimentation en citerne. Toutefois, si les réseaux ne sont plus en eau en permanence, les mises en dépression causent d'une part des casses de réseau, et surtout, des infiltrations de bactéries qui sont actuellement à proximité du réseau. La mise en pression permanente permet de s'assurer que les bactéries ne pénètrent pas le réseau. Si le réseau draine la terre, nous sommes à peu près certains d'une survenue de problèmes de microbiologie.

Au sujet de l'enjeu « inondation », comme nous avons pu le constater en juin, l'inondation survient à la suite d'un débordement de cours d'eau ou de nappe. Pour l'instant, la contribution du changement climatique est mineure par rapport à d'autres contributions, en particulier l'artificialisation des sols. Par contre, le risque par submersion marine est totalement avéré. Le niveau de la mer va inexorablement monter. Il reste à définir à quelle hauteur, et surtout, dans combien de temps.

Les risques sanitaires associés aux inondations portent tout d'abord sur la phase de crise, avec la cinétique rapide, la rupture de digue, les accidents liés aux déplacements en véhicule et les évacuations (noyade, hypothermie...). Puis, le retour au domicile constitue également un risque, avec toutes les pathologies qui se rapportent à un logement rempli d'eau et de boue. Enfin, le

stress est extrêmement fort sur le long terme. Cet été, nous avons mis en place des cellules d'urgence médico-psychologique pour venir en soutien aux personnes victimes des inondations.

Heureusement, il est possible de s'adapter. En particulier, il peut y avoir une gestion économe de l'eau dans les différents secteurs. Puis, nous pouvons avoir une gestion intégrée des eaux pluviales comme c'est recommandé dans le Sdage, avec la mise en place de haies pour ralentir le ruissèlement. Ensuite, il est possible de renforcer la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable. En l'occurrence, il s'agit bien d'augmenter la résilience, dont la première étape consiste à identifier toutes les vulnérabilités pour permettre de prévenir les risques.

La mise en place d'interconnexions permet à la fois d'agir en cas de rupture d'alimentation en eau potable liée à la sécheresse, mais aussi en cas d'inondation, de pallier à un captage qui serait sous les eaux ou dont l'alimentation électrique ne serait plus assurée.

Le maintien en bon état des canalisations permet d'agir sur les molécules de chlorure de vinyle monomère mais également sur le rendement du réseau en améliorant la sécurité, avec un enjeu à la fois qualitatif et quantitatif.

Les rejets des stations d'épuration seront plus concentrés en été. Ainsi, il est nécessaire de mieux épurer les eaux.

Puis, il faudra absolument adapter la surveillance puisque les risques à venir seront évolutifs. Par conséquent, il s'agit d'assurer une veille sur l'ensemble des nouvelles menaces.

En matière de gouvernance, la première mesure indispensable pour s'adapter au climat futur, c'est d'être déjà résilient aux conditions du présent. Ainsi, le Sdage constitue déjà une clé pour s'adapter au climat à venir.

Le changement climatique est une menace très grave qui va dégrader nos conditions de vie. Toutefois, il ne va pas agir seul, un grand nombre d'autres menaces venant en interaction, souvent même en synergie avec le changement climatique. Il ne s'agit pas non plus de rendre le changement climatique responsable de tous nos maux. Le changement climatique peut être problématique typiquement pour les inondations du Val de Loire. Nous sommes sur une zone de transition entre le bassin méditerranéen où nous savons qu'il y aura beaucoup moins d'eau et le nord de l'Europe où il y aura beaucoup plus d'eau. Nous avons à gérer l'incertitude. En l'occurrence, le changement climatique ne sera probablement pas la première cause. Il faut intégrer d'autres menaces.

Il est possible d'agir sur les déterminants de santé avec les objectifs de développement durable. En renforçant le système de santé, nous agissons sur la capacité de réponse aux perturbations. En termes de gouvernance, l'adaptation ne peut pas avoir une réponse globalisée, même au niveau de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Votre document d'étude sur les vulnérabilités est tout à fait pertinent. La stratégie d'adaptation devra être locale, avec des stratégies complémentaires pour réduire à la fois la vulnérabilité et les expositions.

A propos des mesures d'adaptation, nous pouvons distinguer l'adaptation graduelle qui consiste à modifier nos pratiques mais sans changer totalement de mode de pensée, puis les actions de transformation totale qui seront également nécessaires. Il s'agit de mener les deux en parallèle.

S'agissant des mesures de gouvernance, il faudrait faire attention à choisir des adaptations gagnant-gagnant. L'agroforesterie notamment apporte des gains importants en termes de qualité de l'eau. La ressource en eau peut s'améliorer grâce à une infiltration plus lente et à une augmentation de la matière organique dans les sols qui va fixer mieux les différents polluants (nitrates, pesticides). Enfin, la technologie d'adaptation atténue l'impact du changement climatique en mettant en œuvre la stratégie 4/1000 qui permet de séquestrer du carbone dans les sols.

Par contre, les mauvais choix d'adaptation doivent être identifiés dès le début puis bannis, notamment la technique de pluie artificielle par ensemencement des nuages qui est pourtant déjà à l'œuvre dans certains pays.

Les choix de gouvernance devront également être des choix visionnaires sur le long terme. La protection des biens exposés pourra localement entraîner une dépendance future aux mesures de protection mises en œuvre. Les mesures de gouvernance nécessitent d'évaluer les décisions. Il faut rester conscient des limites de l'adaptation qui sont fonction à la fois des valeurs de la société, du prix que nous sommes prêts à mettre dans ces mesures d'adaptation, mais également, des limites physiques à l'adaptation.

Certaines incidences sont déjà visibles. Si nous ne faisons rien, il est certain que nous allons directement dans le mur. Toutefois, des pistes de solutions existent déjà. Avec les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, nous avons une dette environnementale qui nécessite une réponse rapide et transversale.

Le fait de pouvoir améliorer la société actuelle en faisant des choix gagnant-gagnant permettra de limiter les coûts humains et financiers de demain. Les investissements présents sont très importants. Pour citer un article du *Lancet*, la lutte contre le changement climatique constitue la plus grande opportunité d'amélioration de la santé publique au cours du 21^e siècle. Les deux mesures d'atténuation principales sont souvent citées, à savoir l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration des mobilités.

Les mesures d'adaptation sont tout aussi importantes. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) recommande 70 g de viande par jour, une quantité qui peut toutefois être remplacée par des légumineuses. En plus, cela présente des cobénéfices en matière de gestion de l'eau puisque nous avons à peu près un facteur dix en termes de quantité d'eau nécessaire pour les mêmes rations protéiques animales et de légumineuses. En l'occurrence, nous avons une mesure typiquement gagnant-gagnant à la fois en termes de santé et d'économie d'eau.

Enfin, il faut faire attention aux mesures d'adaptation qui peuvent conduire à augmenter des risques sanitaires. Nous n'avons pas le temps de les détailler en quinze minutes.

[Applaudissements]

M. le président :

Merci, M. Corbel, de cet exposé très intéressant. J'envisage vraisemblablement dans les six mois qui viennent une intervention de quelqu'un qui pourrait nous parler d'alimentation.

Mme LEFEBVRE-RAUDE:

Une grande partie des pistes de solution semble concerner l'urbanisme et l'adaptation de la ville au changement climatique. Cet aspect n'est pas forcément pris en compte. Il faudrait le mentionner à l'avenir.

M. LEFORT:

Un aspect de votre exposé m'étonne. Vous parlez avec un mode présent tellement rempli de certitude s'agissant des années 2080 à 2100 que je me demandais à un moment si vous aviez véritablement les moyens d'être aussi affirmatif sur le futur que vous nous annoncez. Il fait beaucoup plus chaud en Espagne. Il pleut beaucoup plus en Suède. Le niveau de vie est-il tellement catastrophique dans ces pays ? En tout cas, j'aurais préféré que vous utilisiez un peu plus le conditionnel que l'indicatif.

M. CORBEL:

Tout d'abord, concernant l'urbanisme, il existe certainement de très gros enjeux notamment en matière de gestion de l'eau. L'action qui consiste à verdir la ville devrait permettre de diminuer les impacts du phénomène d'îlot de chaleur urbain, et par conséquent, de réduire la mortalité par la chaleur en particulier sur les périodes estivales. La végétalisation peut également promouvoir les zones de rencontre et rendre une ville plus agréable à vivre tout en favorisant les mobilités durables. Il existe énormément de cobénéfices sanitaires à verdir une ville tout simplement.

Ensuite, à propos du futur, l'évolution des températures permet de très bonnes certitudes selon les émissions à venir. La fourchette est considérable mais dépendra des choix qui seront faits. S'agissant des précipitations, c'est beaucoup moins sûr.

Concernant les impacts sur la santé, il faut considérer la vitesse de changement, au moins autant que le changement d'amplitude. Une population de Lillois aura du mal à s'adapter au climat à Marseille. Nous avons un système d'alerte canicule et santé qui repose sur des indices biométéorologiques adaptés à chaque département, avec des cotes et des niveaux de température qui vont déjà prendre en compte l'adaptation et la capacité de réponse. Le risque dépend du

département considéré. Les risques pour la santé ne seront pas les mêmes à Lille ou à Marseille pour une même vague de chaleur. Il faut s'adapter.

Il n'y a pas que l'évolution des températures. Très concrètement, d'ici vingt ans, on s'attend à ce que la mortalité double juste pour les vagues de chaleur. Je vous invite à aller faire un petit tour sur le site de Météo-France. Selon le scénario d'évolution retenu, les certitudes sont relativement bonnes. Par contre, les niveaux de précipitation font l'objet de beaucoup plus d'incertitudes. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas agir pour s'adapter au changement climatique. Dans tous les cas, nous en récolterons les bénéfices par la mise en œuvre de mesures gagnant-gagnant.

M. le président :

Merci, M. Corbel. Y a-t-il d'autres questions ? L'exposé sera présent sur l'extranet. Je remercie également Mme Moraguez d'avoir insisté sur ce sujet qui me tenait à cœur et qui fait partie de notre réflexion.

[Applaudissements]

Réunion le jeudi 23 mars 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Collectivités territoriales

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe	A	
0	Р	Mme ANTON Stéphanie	Alter Repaire	Mme AUCONIE Sophie Mme D'AUX Anne
Excusée	A	Mme AUCONIE Sophie		
Excusé	А	M. BEAUJANEAU Gilbert		
	Р	M. BECAUD Bernard	~.	
Excusé	А	M. BERGER Jean-Pierre		
Excusée	А	Mme BEVILLARD Caroline		
Excusé	А	M. BLEUNVEN Yves		
	Р	M. BODARD Philippe	1. humber	
Excusé	А	M. BOIGARD Fabrice		
	Р	M. BOISNEAU/Jean-Paul	Print	
	P	M. BONNET Maurice	A Dest	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. BONNIN Philippe		
	A	M. BOUJLILAT Hicham		
Excusé	А	M. BOUSSARD François		
+ chauffeur	P	M. BROCHOT Frédéric		
0	P	M. BURLOT Thierry		Mme LE GARFF TRUHAUD Francette
	Р	M. CAUDAL Claude	- DAB	M. GAGNEUX Jean-Yves
	Р	M. CHÎTO Christian	7	
Excusé	А	M. CORSAN Jean-Jacques	V	
	Р	M, COUTURIER Christian	P:	M. GROSJEAN Francis
	Р	M. COZIC Thierry	The state of the s	>
Excusée	А	Mme D'AUX Anne		
	А	M. DE REDON Louis		
Excusée	Α	Mme DELAPORTE Blandine		
Ne déjeune pas	Р	M. DOUCET Claude	RC	10
	Р	M. DRAPEAU Jean-Luc	50-	M. SAUVADE Bernard
Excusé	Α	M. FAUCHER Noël		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. FAUCHEUX Benoît		M. GAMACHE Nicolas
	P	M. FAUVEL Auguste	#	
	P	M. FERRAND Emmanuel	3	Mme BEVILLARD Caroline M. BERGER Jean-Pierre
+ chauffeur	P	M. FRECHET Daniel		
Excusé	А	M. GAGNEUX Jean-Yves		
Excusé	Α	M. GAILLARD Thierry		
Excusé	А	M. GAMACHE Nicolas	A	
	Р	M, GERAULT Laurent	#	
	Р	M. GIBEY Jean-Marc	SW	
	Р	M. GRIMPRET Christian	J	
Excusé	Α	M. GROSJEAN Francis		
Excusé	Α	M. GUIHARD Alain		
+ chauffeur	Р	M. HERVE Marc	2	
	Р	M. HERVOCHON Freddy	A	
	Р	Mme JODAR Christiane		
	Α	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
0	P	M. LE GOFF Roger	O A	
	P	.Mme LE SAULNIER Brigitte	9	Mme MEHEUST Véronique
	Р	M. LECHAUVE Michel		M. DE REDON Louis
	P	M. LEDEUX Jean-Louis	The same of the sa	M. BEAUJANEAU Gilbert
	Р	M. LEFORT Pierre	\mathcal{H}	M. ROBERT Jacques
	P	M. LOSTANLEN Georges	July.	
	P	M. LUCAUD Laurent	Λ.	
	Р	M. MARCELLOT René		Mme DELAPORTE Blandine
Excusée	Α	Mme MEHEUST Véronique	\	
	P	M. MICHEL Louis	#	
Excusé	А	M. PALPACUER Bernard		
Président	Р	M PELICOT Joel	03	M. PRORIOL Jean M. QUILLET Lionel
Excusé	А	M. POINTEREAU Rémy		
Excusé	А	M. PRORIOL Jean		
Excusé	Α	M. PUYENCHET Bernard		
Excusé	А	M. QUILLET Lionel		

-16-		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. RAMBAUD Eric		
	P	M, RIOTTE Emmanuel		M. GAILLARD Thierry
	P	M. RÖBERT Jean-François	71024	M. POINTEREAU Rémy
Excusé	А	M. ROLLAND Benoît		
Excusée	A	Mme ROUSSET Nathalie		
Excusé	А	M. SAUVADE Bernard		
Excusé	А	M. THOMAZO Roger		
	P	Mmc, YVARD Séverine	A.	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES		
TOTAL	·	

Quorum 1/2 de 76 = 38

Présents : 37 Dont représentés : 0 Pouvoirs donnés : 18 Absents : 39

Réunion le jeudi 23 mars 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Usagers

	-	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme AUBERGER Eliane	4	
	Р	M. BEAUFILS Marc	n. +	M. SAQUET Christian
	P	M. BELLIARD Jean-Luc		
Excusé	A	M. BITEAU Benoît		
Ne déjeune pas	P	M. BLACHON Eric	Mi/Ble	
	Р	M. BOISNEAU Philippe	3	M. VALLEE Mickael
	Р	M. BONNEFOUS Nicolas	Refer [
	Р	MI BRUGIERE Marc	Mr.	*
	Р	Mme BRUNY Régine	Rhay-	
	Р	M. BUIN Pierre	12	
Excusée	А	Mme CAROLY Celine		
Excusé	А	M. CHATRY Thierry		

,,,,,		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. CHELLET Pascal		M. COLLETER Jean-Yves
	P	M. CHEVILLON Dominique	all	
Excusé	А	M. COISNE Henri		
	P	M. COLLET Yannick		
Excusé	А	M. COLLETER Jean-Yves		
Excusé	А	M. DE BEAUMESNIL Michel		
	Р	M. DE BOYSSON Xavier		
	Р	M. DE LESPINAY Josselin	4	M. VENDROT Michel
Excusé	Α	M. DELACHE Bertrand		
	Р	M. DENIS Bernard	Houl	
	Р	M. DHUY Dominique	RA	M. DREVET Vincent
0	P	M. DORON Jean-Paul		M. DELACHE Bertrand
Excusé	Α	M. DREVET Vincent		
	Р	M. DURAND Dominique		6
	Р	M. FAUCONNIER Jean-Michel	July -	
	Р	IM. FONTALNE Olivier	0	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. GANDRIEAU James		
	P	M. GANGNERON Etienne		
	P	M, GAULANDEAU Claude		
Excusé	A	M. GILBERT André	_	
	P	M. GOUPY Bernard	RM	
•	P	M. GOUSSET Bernard		M. VIGIER André
Excusé	А	M. GRANDIERE Jérémy	1	
	Р	M. GUILLAUME Pierre	Juil	
	P	M. HANGARD Gregory	WM.	
	Р	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
	P	M. HUET Gilles	973	
	Р	Mª JANVROT Guy		
	P	M. LARDON Antoine	A	
	Р	Mme, LE FAOU Lénaïck		
	P	Mme LEPEBVRE-RAUDE. Dominique		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Р	M. LEGRET Denis	d	
Р	Mme MAUSSION Patricia	Hausian.	
Р	M. MENIER Jean-René		
Р	M. MERY Yoann	32	
Р	M. MILLIERAS Christophe		
Р	Mme MOATAR Florentina	JMA	
Р	M. MOELO Jean-Yves		
Р	M. NOYAU Philippe		M. DE BEAUMESNIL Michel
Р	M. PATURAT Jacques		Mme CAROLY Celine
А	M. PELLERIN François-Marie		
Р	M. PENAUD Jean	flavor5	M. GILBERT André
P	M. PIERSON Jean-Paul		
Р	M. PIRIOU Jean-Yves	34	
Р	M. PLESSIS Georges	4/4	
Р	M. QUENO, T*Gérard		
Р	M. ROBERT Alain	A	M. CHATRY Thierry

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. ROBERT Jacques		
	P	Mme ROCHER Isabelle	· ·	
	P	Mme ROUFFET PINON Andrée	A).	
	Р	M. ROUSSEAU Bernard	& Roy Meers	M. PELLERIN François-Marie
Excusé	A	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		2
	Р	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		M. TROUVAT Pierre
	P	M. SIMARD Jean-Pierre	P	
	P	M. SQUBOUROU Christian	- follow	
	Р	M. TAUFFLIEB Eric	Ha	
	P	M. TIENGOU Alain	A	
Excusé	А	M. TROUVAT Pierre		
	Р	M. VALETTE Jean-Guy	What I	
Excusé	Α	M. VALLEE Mickaël		
Excusé	Α	M. VENDROT Michel		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	Α	M. VIGIER André		
	Р	M, VOISIN Jean-Bernard	V2 2	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES							
TOTAL							

Présents : 59

Quorum 1 / 2 de 76 = 38

Dont représentés : 0 Pouvoirs donnés : 14 Absents : 17

Réunion le jeudi 23 mars 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Etat et établissements publics

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	А	Mme BARRET Christiane		
	Р	M. BERTRAND Patrick	73	M. SPECQ Bertrand Mme GOMEZ Frédérique
	А	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER	- dd	M. CHALUS Jean-Pierre Mme KLEIN Nicole
	А	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	South .	M. DE CADEVILLE Olivier
Excusé	А	M. CHALUS Jean-Pierre	ž.	
	Р	M. CHASSANDE Christophe	hun	M. DE OLIVEIRA Emmanuel M. SELLIER Guillaume
Excusé	Α	M. COMET Henri-Michel		
·	Α	M. DARTOUT Pierre		
	Α	Mme DAVID Isabelle		M. LEVI Guy M. MALHERBE Hervé
Excusé	Α	M. DE CADEVILLE Olivier		
Excusé	Α	M. DE GUENIN Philippe		
	Α	M. DE OLIVEIRA Emmanuel		

	-	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. DUFRESNOY Philippe	0	
	P	M. FERREIRA Patrick	Cer S	M. DUFRESNOY Philippe M. VATIN Thierry
•	P	M. FLEUTIAUX Claude		Mme BARRET Christiane M. COMET Henri-Michel
	P	M. GAILLET Jean-Roch	X	M. DE SUENIN Philippe
	А	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Patrice BELZ		A BOUT
Excusée	А	Mme GOMEZ Frédérique		
Excusé	Α	M. GRELICHE Patrice		
	А	M. GUYOT Patrice R. par Mme Laurence LACOUTURE	#	
	А	Mme HIRTZIG Sylvie		M. GRELICHE Patrice M. VAUTERIN Patrick
Excusé	Α	M. JACQ François		
Excusée	А	Mme KLEIN Nicole		
Excusé	Α	M. LEIBREICH Johann		
Excusé	Α	M. LEVI Guy		
Excusé	А	M. MALHERBE Hervé		
	Α	M. MEDDAH Nacer R. par Mme Claire DEVAUX-ROS	AMARIA -	
	Α	M. MIRMAND Christophe		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	А	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY		Mme NOARS Françoise
Excusée	А	Mme NOARS Françoise		
	P	Mme RAMES Annie	al	
	А	M. REGAD Jacques		
Excusé	А	M. SELLIER Guillaume		
Excusé	А	M. SPECQ Bertrand		
	А	M. TOULHOAT Pierre	411	M. JACQ François
Excusé	А	M. VATIN Thierry		
Excusé	Α	M. VAUTERIN Patrick		

	MEMBRE	S PRESENTS OU REPRESENTES
TOTAL		

Présents : 15 Dont représentés : 9 Pouvoirs donnés : 18 Absents : 22

Quorum 1 / 2 de 37 = 19

Réunion le jeudi 23 mars 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Assistants de droit

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	M. GUTTÓN Martin	
	P	Mme SAILLANT Simone	
Excusée	А	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne	
Excusée	А	Mme STEINFELDER Mauricette	

Réunion le jeudi 23 mars 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
	Р	M. AUCLERC Philippe	losent
	P	Mme BEVIERE Monique Présidente de la CLE Sage Nappe de Beauce	
	Р	M. BLAISÉ Dominique	3
	P	Mme BLANLOEIL Nathalie Responsable dossier environnement CRA du Centre	halantor.
	Р	M. BOISGARD Laurent Animateur du Sage Cher amont	
:	Р	M. CANTIN Jeannick	b
	P	M. CHAPLAIS Samuel Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire	Destruction
	Р	M. CORBEL Christophe ARS Centre Val de Loire	10.4
	P	Mnte COIG Maeva	
	Р	M. DEGUET Gilles ! Vice-Président du Conseil régional du Centre	tegr
	Р	M LEGEARD Nathanael	la gal
	P	M. LEMARIE Patrick	

	NOM	EMARGEMENT
P	M. MOREL David Animateur du Sage Authion	$\Lambda \cdot \Lambda$
P	M. MORISSET Alain Directeur du service de l'eau - Communauté d'agglomération de la Rochelle	Help.
P	Mme NOEL Sophie Directrice Adjointe Evènements	
P	Mme PETIARD-COLOMBIE Sarah	
P	M. PROSPER Julien	St.
Р	Mme RAFFARD Catherine	OR
Р	M. RENAUDÍN Luc Directeur des évènements	
P	M. RIDEAU Rodolphe Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques	
Р	Mme WITTEN Aude Accompagne M. Burlot	AR

ORUMIN Serine EPTO Vienne / LLE Vienne

want

<u>Public</u>

	NOM	EMARGEMENT
Р	M BOUDON Gérard	
Р	M FREMAUX Guy Adjoint DRAAF Centre	
Р	Mme LE GOFF Jacqueline	7198

Réunion le jeudi 23 mars 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	M. BALANGE David	
	P	Mme BEAUCHAINE Magali	-CA
	P	Mme BERNARD Catherine	dl_
	P	M. BOUJU Étienne	10
	P	Mme BQURDAIS Anne	Adudos-
	P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	Man
	Р	Mme DETOC Sylvie	WILL
Ne déjeune pas	Р	Mme DORET Bernadette	(see)
Ne déjeune pas	Р	Mme DUBOULET Anne-Paule	
	P	M. GITTON CLAUDE	a
	P	MIIIe HISTACE Claire	A
	Р	Mme JULLIEN Edwige	

		NOM	EMARGEMENT
	Р	M. KARPUTA Jean-Michel	
	Р	M, LE BESQ Rémi	
	P	M. LESCIEUX Régis	
	P	Mme LORAND Myriam	
	Р	Mme MAURIN Sandrine	
	P	Mme MEJJAT HOURIA	
	P	M. MORVAN Jean-Pierre	
	A	M. PARIS Jerôme	
	P	M. PINAULT Laurent	
	P	Mme PROUVOST Gaëlle	- Prount
	Р	M. RAYNARD Olivier	JA
	Р	Mme ROBILIARD Marion	M
	Р	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	M
Ne déjeune pas	Р	MaTOUZAC Pierre	
	Р	M.VIENNE Laurent	

Quorum 95 = **145** ok

P préser

Statut :

PV a donné son pouvoir

Séa	nce	Dép	arts	Statut	Nom	Collège	Représenté par :			A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs	enregistrés	
107	156	8		158	181	181	9		49	49
×	1		0	Р	ALBERT	Collectivités territoriales				
x	3		0	P	ANTON	Collectivités territoriales		AUCONIE	D'AUX	
×	1		0	P	AUBERGER	Usagers				
	0		0	PV	AUCONIE	Collectivités territoriales				ANTON
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics				FLEUTIAUX
×	2		0	Р				SAQUET		
	0		0	PV	BEAUFILS BEAUJANEAU	Usagers				LEDEUX
×	1		0	Р		Collectivités territoriales				
x	1		0	P	BELAUD	Collectivités territoriales				
^	,		0	PV	BELLIARD	Usagers				FERRAND
×	3		,		BERGER	Collectivités territoriales		GOMEZ	SPECQ	LINOND
1 ^	· 1		'	P	BERTRAND	Etat et établissements publics		GOMEZ	SPECQ	FERRAND
	0		0	PV	BEVILLARD	Collectivités territoriales				FERRAND
	0		0	Α	BITEAU	Usagers				
×	1		0	P	BLACHON	Usagers				
	0		0	Α	BLEUNVEN	Collectivités territoriales				
×	1		0	Р	BODARD	Collectivités territoriales				
	0		0	Α	BOIGARD	Collectivités territoriales				
×	1	12h15	-1	P	BOISNEAU JP	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	BOISNEAU P	Usagers		VALLEE		
×	1		0	P	BONNEFOUS	Usagers				
×	1		0	Р	BONNET	Collectivités territoriales				
×	3		0	R	BONNEVILLE	Etat et établissements publics	LETESSIER Laure	KLEIN	CHALUS	
	0		0		BONNIN	Collectivités territoriales				
	0		0		BOUJLILAT	Collectivités territoriales				
	0		0	Α		Collectivites territoriales Collectivités territoriales				
×	2		,	R	BOUSSARD		MORAGUEZ Françoise	DE CADEVILLE		
^	1		0	P	BOUYGARD	Etat et établissements publics				
^	,		0	P	BROCHOT	Collectivités territoriales				
			0	P	BRUGIERE	Usagers				
×	1		l		BRUNY	Usagers				
×	1		0	P	BUIN	Usagers				
×	2		0	P	BURLOT	Collectivités territoriales		LE GARFF TRUHAUD		
	0		0	PV	CAROLY	Usagers				PATURAT
×	2		0	Р	CAUDAL	Collectivités territoriales		GAGNEUX		
	0		0	PV	CHALUS	Etat et établissements publics				BONNEVILLE
×	3		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics		DE OLIVEIRA	SELLIER	
	0		0	PV	CHATRY	Usagers				ROBERT A
x	2		0	Р	CHELLET	Usagers		COLLETER		
×	1		0	P	CHEVILLON	Usagers				
x	1		0	Р	CHITO	Collectivités territoriales				
	0		0	А	COISNE	Usagers				
	0		0	Р						
	0		0	PV	COLLETER	Usagers				CHELLET
	0		0	PV		Usagers				FLEUTIAUX
	0		,	A	COMET	Etat et établissements publics				I LLO IN OX
			l		CORSAN	Collectivités territoriales		ODOG IFAN		
×	2		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales		GROSJEAN		
×	1		0	P	COZIC	Collectivités territoriales				
	0		0	Α	DARTOUT	Etat et établissements publics				
	0		0	PV	D'AUX	Collectivités territoriales				ANTON
x	3	12h51	-3	R	DAVID	Etat et établissements publics	GANDIN denis	LEVI	MALHERBE	
	0		0	PV	DE BEAUMESNIL	Usagers				NOYAU
×	1		0	P	DE BOYSSON	Usagers				
	0		0	PV	DE CADEVILLE	Etat et établissements publics				BOUYGARD
	0		0	PV	DE GUENIN	Etat et établissements publics				GAILLET
х	2		0	Р	DE LESPINAY	Usagers		VENDROT		
	0		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics				CHASSANDE
	0		0	PV	DE REDON	Collectivités territoriales				LECHAUVE
	0		0	PV	DELACHE	Usagers				DORON
	0		0	PV	DELAPORTE	Collectivités territoriales				MARCELLOT
×	1		0	Р	DENIS					
x	2		0	P		Usagers		DREVET		
x	2		0	P	DHUY	Usagers		DELACHE		
x x	1		0	P	DORON	Usagers				
1	2		,	P	DOUCET	Collectivités territoriales		SAUVADE		
×			'		DRAPEAU	Collectivités territoriales		OMUVAUE		l l
	0		0	PV	DREVET	Usagers				DHUY
	0		0	PV	DUFRESNOY	Etat et établissements publics				FERREIRA
×	1		0	P	DURAND	Usagers				
	0		0	Α	FAUCHER	Collectivités territoriales				
12h18	2		0	P	FAUCHEUX	Collectivités territoriales		GAMACHE		
×	1		0	P	FAUCONNIER	Usagers				
×	1	12h24	-1	Р	FAUVEL	Collectivités territoriales				
×	3		0	P	FERRAND	Collectivités territoriales		BERGER	BEVILLARD	
×	3		0	Р	FERREIRA	Etat et établissements publics		DUFRESNOY	VATIN	
×	3		0	Р	FLEUTIAUX	Etat et établissements publics		BARRET	COMET	
×	1		0	P	FONTAINE	Usagers Usagers				
х	1		0	P	FRECHET	Usagers Collectivités territoriales				
					- ALOHET	territoridies	i .		i	

	0		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales				CAUDAL
	0		0	PV	GAILLARD	Collectivités territoriales				RIOTTE
×	2		0	P	GAILLET	Etat et établissements publics		DE GUENIN		
	0		0	PV	GAMACHE	Collectivités territoriales				FAUCHEUX
×	1		0	P	GANDRIEAU	Usagers				
×	1		0	P	GANGNERON	Usagers				
×	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers				
×	1		0	R	GAUTHIER	Etat et établissements publics	BELZ Patrice			
×	1		0	P	GERAULT	Collectivités territoriales				
×	1		0	P	GIBEY	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	GILBERT	Usagers				PENAUD
	0		0	PV	GOMEZ	Etat et établissements publics				BERTRAND
×	1		0	P	GOUPY	Usagers				
×	2		0	P	GOUSSET	Usagers		VIGIER		
	0		0	Α	GRANDIERE	Usagers				
	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics				HIRTZIG
×	1		0	P	GRIMPRET	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	GROSJEAN	Collectivités territoriales				COUTURIER
	0		0	Α	GUIHARD	Collectivités territoriales				
×	1		0	P	GUILLAUME	Usagers				
×	1		0	R	GUYOT	Etat et établissements publics	LACOUTURE Laurence			
×	1		0	P	HANGARD	Usagers				
×	1		0	P	HERILIER	Usagers				
×	1	12h22	-1	P	HERVE	Collectivités territoriales				
x	1	13h39	-1	P	HERVOCHON	Collectivités territoriales				
x	3		0	R	HIRTZIG	Etat et établissements publics	DONDASSÉ Dieudonné	VAUTERIN	GRELICHE	
x	1		0	P	HUET	Usagers				
	0		0	PV	JACQ	Etat et établissements publics				TOULHOAT
×	1		0	P	JANVROT	Usagers				
×	1		0	P	JODAR	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	KLEIN	Etat et établissements publics				BONNEVILLE
×	1		0	P	LARDON	Usagers				
×	1		0	P	LE FAOU	Usagers				
	0		0	PV	LE GARFF TRUHAUD	Collectivités territoriales				BURLOT
×	1		0	Р	LE GOFF	Collectivités territoriales				
×	2	11h56	-2	P	LE SAULNIER	Collectivités territoriales		MEHEUST		
×	2		0	Р	LECHAUVE	Collectivités territoriales		DE REDON		
×	2		0	Р	LEDEUX	Collectivités territoriales		BEAUJANEAU		
×	1		0	Р	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers				
×	2		0	Р	LEFORT	Collectivités territoriales		ROBERT J		
×	1		0	Р	LEGRET	Usagers				
	0		0	Α	LEIBREICH	Etat et établissements publics				
	0		0	PV	LEVI	Etat et établissements publics				DAVID
×	1		0	P	LOSTANLEN	Collectivités territoriales				
	0		0	Α	LUCAUD	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	MALHERBE	Etat et établissements publics				DAVID
×	2		0	P	MARCELLOT	Collectivités territoriales		DELAPORTE		
×	1		0	P	MAUSSION	Usagers				
×	1		0	R	MEDDAH	Etat et établissements publics	DEVAUX-ROS Claire			
	0		0	PV	MEHEUST	Collectivités territoriales				LE SAULNIER
	0		0	Р	MENIER	Usagers				
×	1	12h50	-1	P	MERY	Usagers				
×	1		0	Р	MICHEL	Collectivités territoriales				
×	1		0	P	MILLIERAS	Usagers				
	0		0	А	MIRMAND	Etat et établissements publics				
×	1		0	P	MOATAR	Usagers				
1	0		0	Α	MOELO	Usagers				
×	2		0	R	NAVEZ	Etat et établissements publics	FERRY Pascale	NOARS		
	0		0	PV	NOARS	Etat et établissements publics				NAVEZ
x	2		0	P	NOYAU	Usagers		DE BEAUMESNIL		
	0		0	А	PALPACUER	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	PATURAT	Usagers		CAROLY		
x	3		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales		PRORIOL	QUILLET	
	0		0	PV	PELLERIN	Usagers				ROUSSEAU
x	2		0	P	PENAUD	Usagers		GILBERT		
x	1		0	P	PIERSON	Usagers				
x	1		0	P	PIRIOU	Usagers				
x	1		0	P	PLESSIS	Usagers				
	0		0	PV	POINTEREAU	Collectivités territoriales				ROBERT JF
	0		0	PV	PRORIOL	Collectivités territoriales				PELICOT
	0		0	А	PUYENCHET	Collectivités territoriales				
×	1		0	P	QUENOT	Usagers				
	0		0	PV	QUILLET	Collectivités territoriales				PELICOT
	0		0	Α	RAMBAUD	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	RAMES	Etat et établissements publics				
	0		0	А	REGAD	Etat et établissements publics				
×	2		0	P	RIOTTE	Collectivités territoriales		GAILLARD		
×	2		0	P	ROBERT JF	Collectivités territoriales		POINTEREAU		
×	2		0	P	ROBERT A	Usagers		CHATRY		
	0		0	PV	ROBERT J	Usagers				LEFORT
×	1		0	P	ROCHER	Usagers				
	0		0	Α	ROLLAND	Collectivités territoriales				
х	1		0	P	ROUFFET PINON	Usagers				

				_					
×	2		0		ROUSSEAU	Usagers		PELLERIN	
	0		0	А	ROUSSET	Collectivités territoriales			
	0		0	PV	SAQUET	Usagers			BEAUFILS
×	1		0	P	SAUMUREAU	Usagers			
	0		0	PV	SAUVADE	Collectivités territoriales			DRAPEAU
×	2		0	Р	SCHAEPELYNCK	Usagers		TROUVAT	
	0		0	PV	SELLIER	Etat et établissements publics			CHASSANDE
×	1		0		SIMARD	Usagers			
×	1		0	Р	SOUBOUROU	Usagers			
	0		0	PV	SPECQ	Etat et établissements publics			BERTRAND
×	1		0	P	TAUFFLIEB	Usagers			
	0		0	Α	THOMAZO	Collectivités territoriales			
x	1		0		TIENGOU	Usagers			
x	2		0	R	TOULHOAT	Etat et établissements publics	GOMEZ Éric	JACQ	
	0		0	PV	TROUVAT	Usagers			SCHAEPELYNCK
x	1		0	P	VALETTE	Usagers			
	0		0	PV	VALLEE	Usagers			BOISNEAU P
	0		0	PV	VATIN	Etat et établissements publics			FERREIRA
	0		0	PV	VAUTERIN	Etat et établissements publics			HIRTZIG
	0		0	PV	VENDROT	Usagers			DE LESPINAY
	0		0	PV	VIGIER	Usagers			GOUSSET
×	1	13h24	-1		VOISIN	Usagers			
x	1		0	P	YVARD	Collectivités territoriales			